

Cartographie

EARL BOISSERIE

EARL BOISSERIE

Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

- Ilots : Contours**
- Limites
- Zones d'aptitudes : Aptitude**
- Interdit
 - apte
- Contraintes d'épandage : Types**
- Cours d'eau et points d'eau
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Technique
 - Tiers



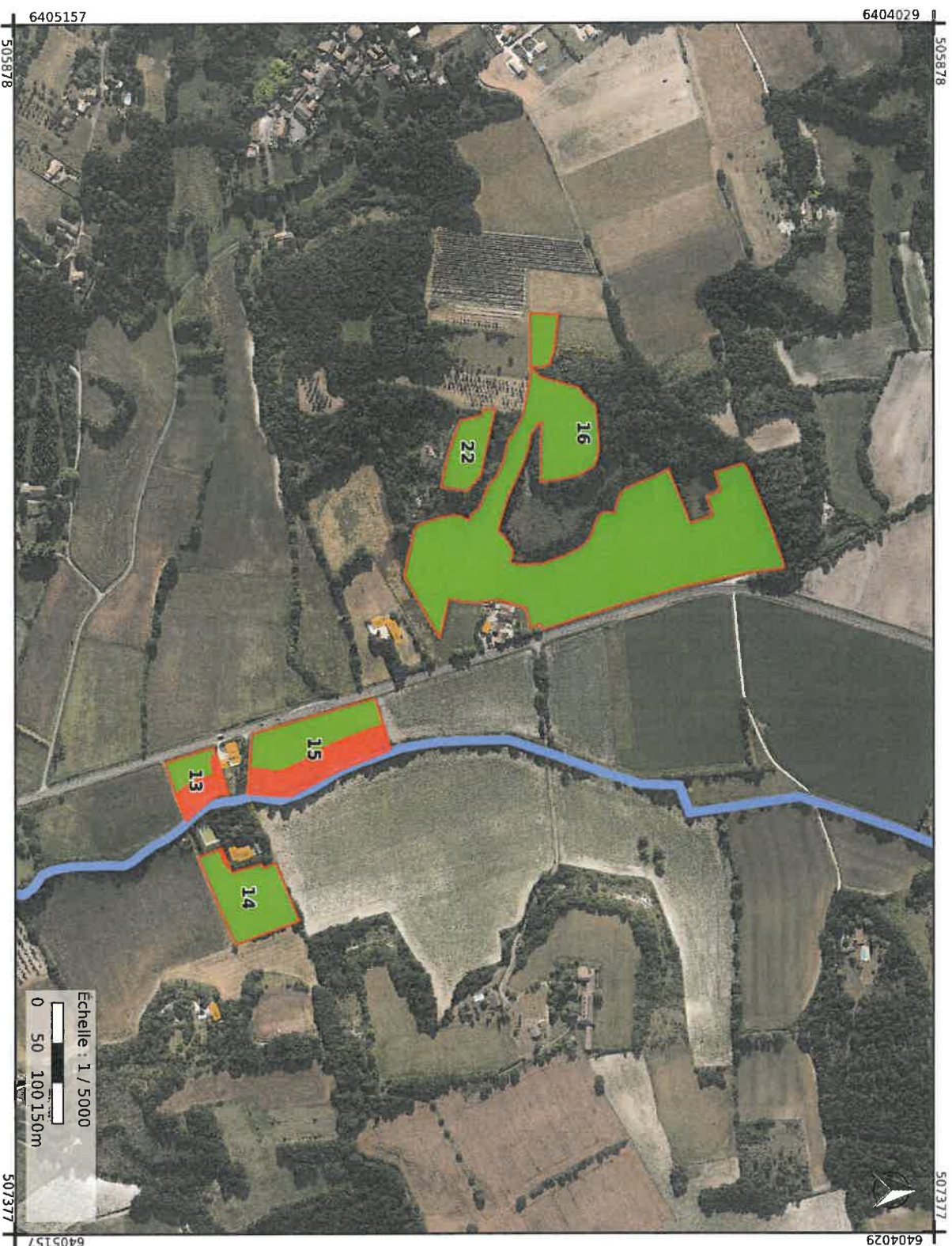
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : **enfouissement immédiat**
(enfouisseur, ...)

lots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN
Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

EARL BOISSERIE

Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

Ilots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers



Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise
de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

- Ilots : Contours
- Limites
- Zones d'aptitudes : Aptitude
 - Interdit
 - apte
- Contraintes d'épandage : Types
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Technique
 - Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN
Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



EARL BOISSERIE



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022

Effluent : Lisier

Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

Ilots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise
de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

- lots : Contours**
 - Limites
- Zones d'aptitudes : Aptitude**
 - Interdit
 - apte
- Contraintes d'épandage : Types**
 - Cours d'eau et points de eau
 - Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

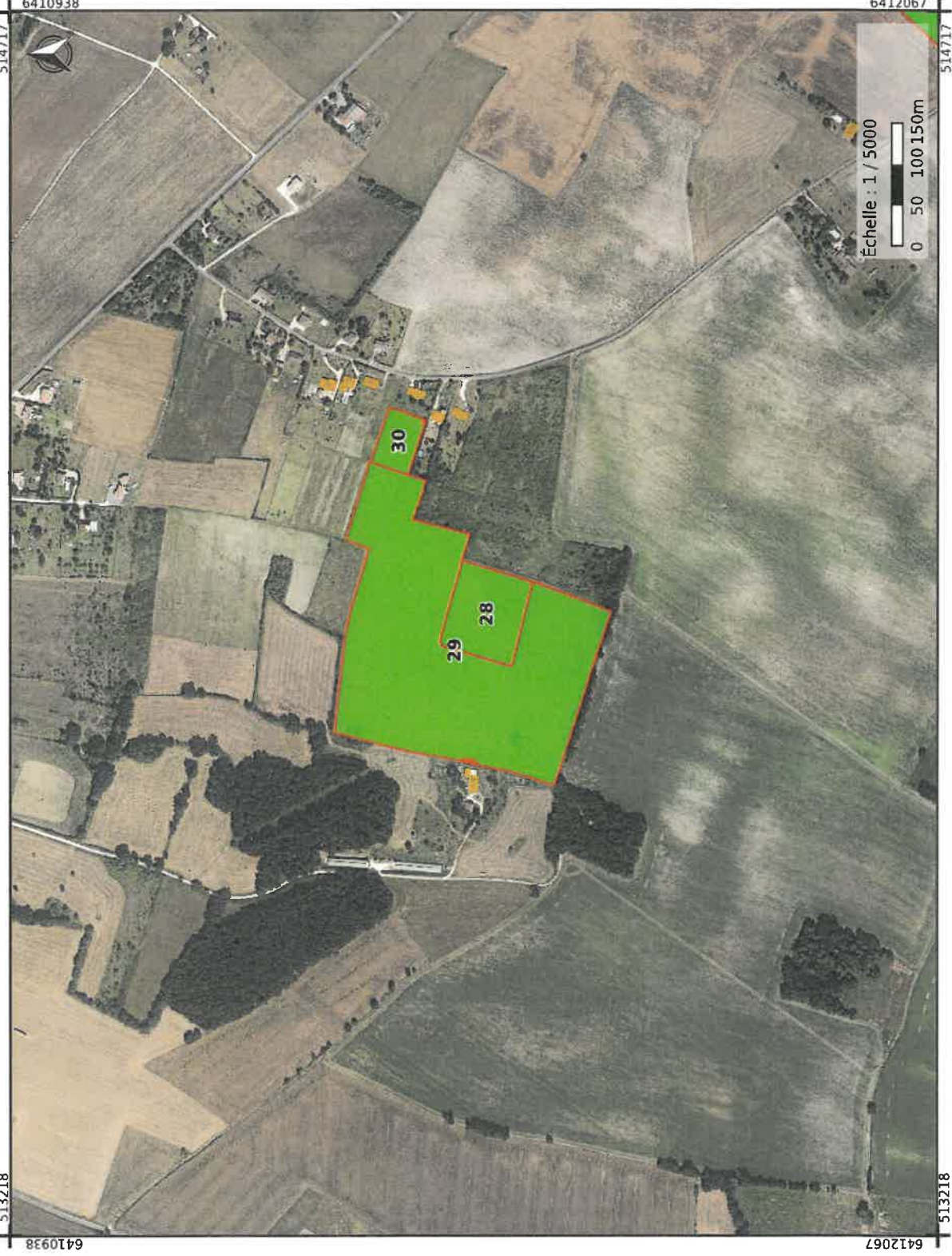
Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur

EARL BOISSERIE



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

- Ilots : Contours
- Limites
- Zones d'aptitudes : Aptitude
- Interdit
 - apte
- Contraintes d'épandage : Types
- Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : entoussissement immédiat (entoussesseur, ...)

lots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit
 apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau
 Technique

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 06/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lixier
Condition d'épandage : enlèvement immédiat
(enfouisseur, ...)

lots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

apte

Contraintes d'épandage : Types

Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise
de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur

EARL BOISSERIE

Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers



Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

lots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit
apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau
Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN
Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue





Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

- Ilots : Contours**
- Limites
- Zones d'aptitudes : Aptitude**
- Interdit
 - apte
- Contraintes d'épandage : Types**
- Cours d'eau et points d'eau
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Technique
 - Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours
Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Ininterdit
apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau
Cours d'eau et points d'eau
Technique
Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur

EARL BOISSERIE



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lister
Condition d'épandage : rampe

lots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Contraintes d'épandage : Types

Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN
Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur

EARL BOISSERIE



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

lots : Contours

 Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

 Interdit

 apte

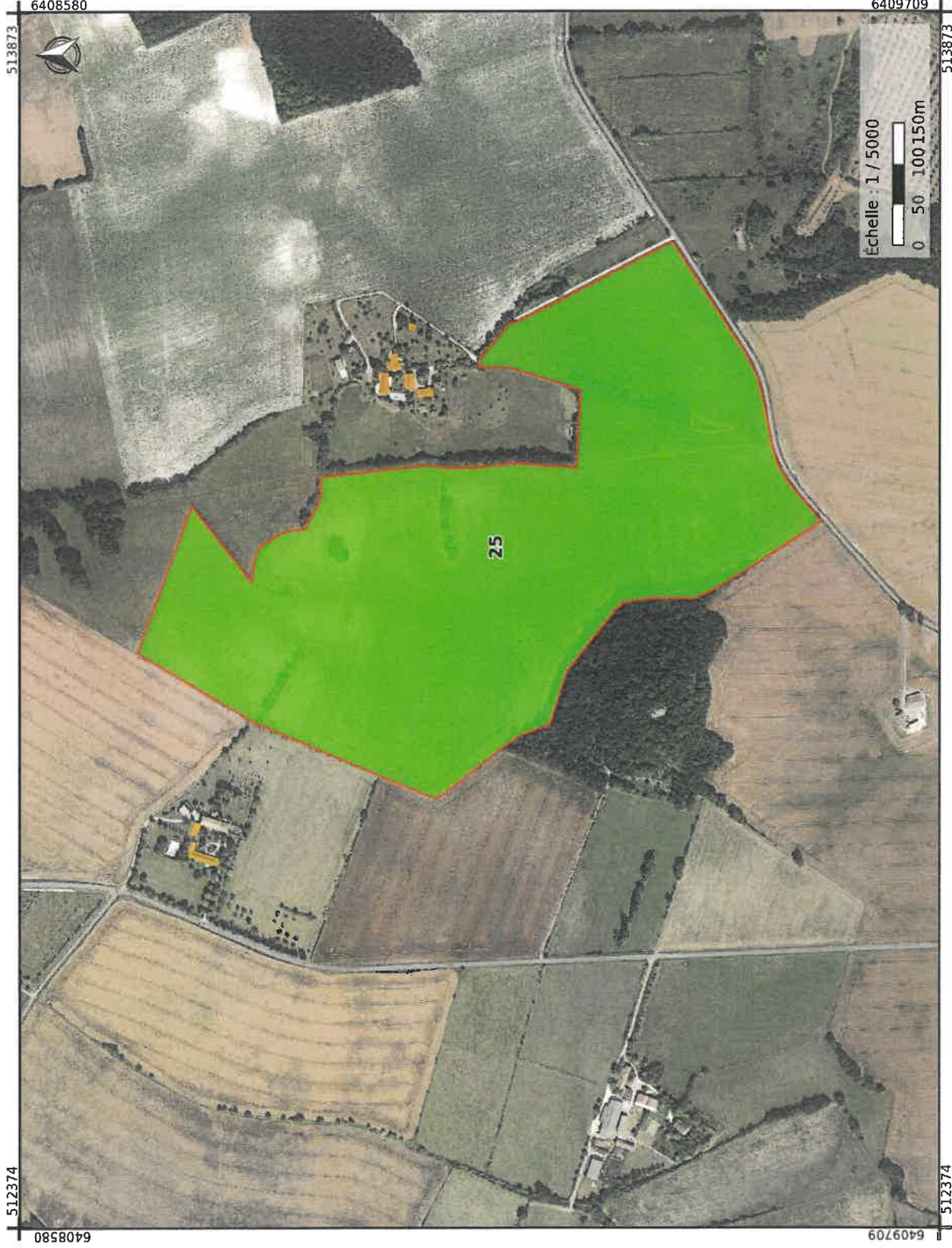
Contraintes d'épandage : Types

 Cours d'eau et points d'eau

 Technique

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Régime : IC - Installation classée
Créé le 08/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

apte

Contraintes d'épandage : Types

Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

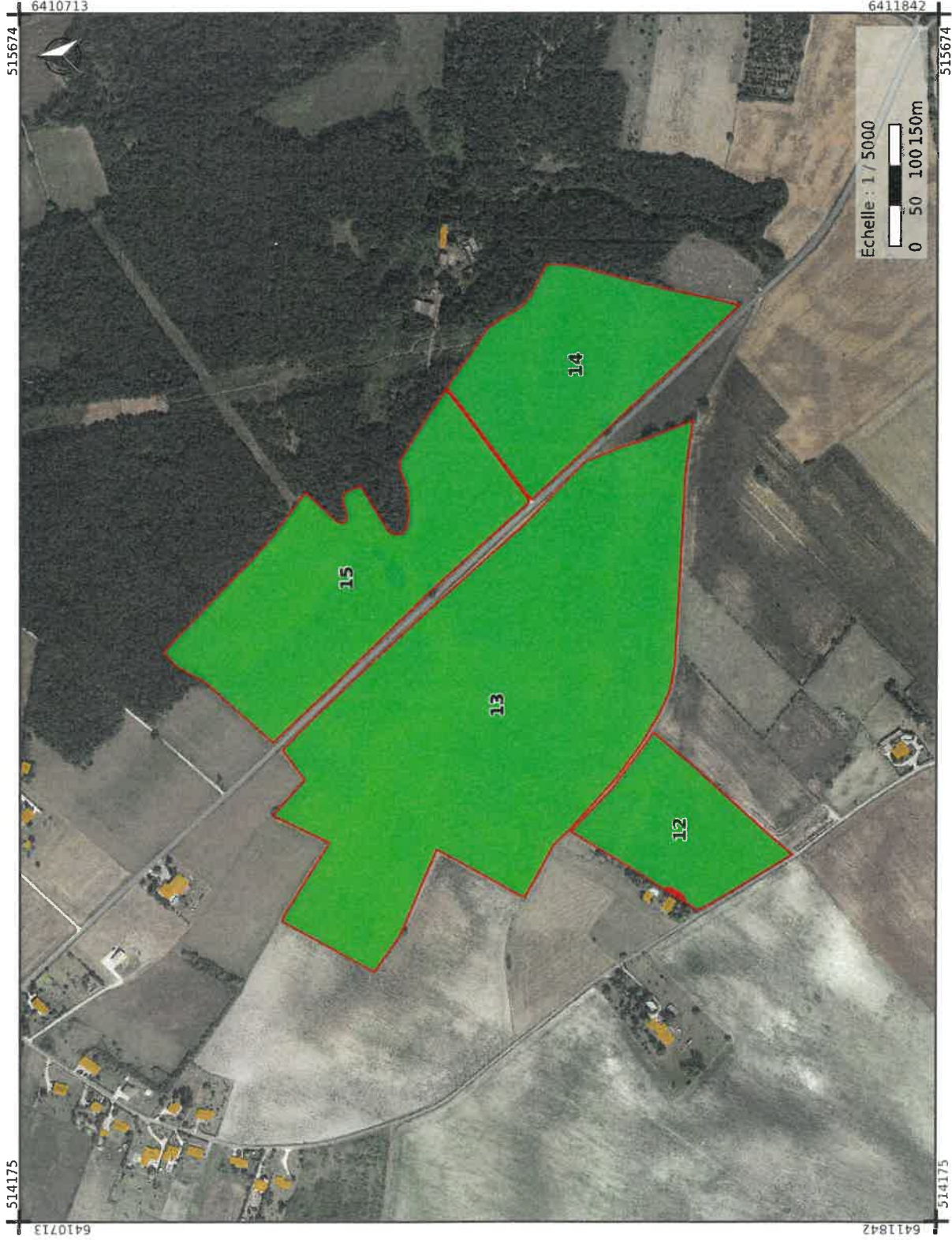
Sources : IGN - Synthèse des dates de prise
de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur

G rard MATHIEU



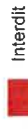
Régime : IC - Installation classée
Créé le 05/10/2022, modifié le 05/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

Ilots : Contours



Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude



Interdit



apte

Contraintes d'épandage : Types



Tiers

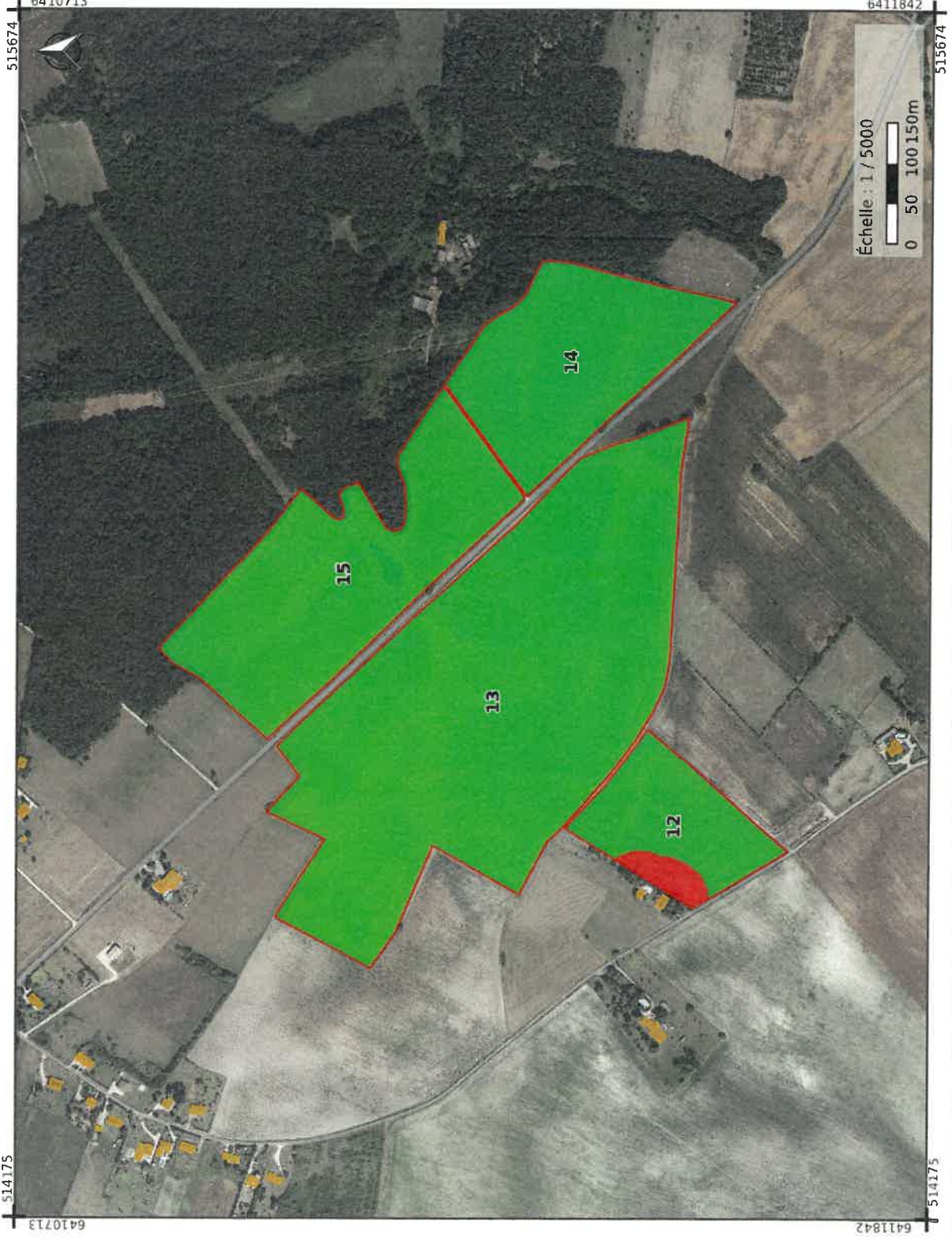
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 05/10/2022, modifié le 05/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

- Ilots : Contours
Limites
- Zones d'aptitudes : Aptitude
Interdit
apte
- Contraintes d'épandage : Types
Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur

EARL MONBECOU

Exclusions à 50 m

N° lot	N° Unité	Commune	Système cultural	Surfaces en ha	Surfaces non arrosables ha	Motif (non arrosable)	Surfaces arrosables ha
1	1	BOISSE	Blé	6,28	0,00		6,28
2	1	BOISSE	Prairie permanente	1,02	0,00	Tiers	1,02
3	1	BOISSE	Prairie permanente	0,22	0,14	Tiers	0,08
4	1	BOISSE	Prairie temporaire	4,38	0,34	Tiers	4,04
5	1	BOISSE	Prairie temporaire	1,40	0,13	Hydro	1,27
6	1	BOISSE	Prairie temporaire	4,29	0,10	Tiers	4,19
7	1	BOISSE	Prairie temporaire	2,36	0,33	Hydro	2,03
8	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,78	0,00		0,78
9	1	BOISSE	Prairie temporaire	1,81	0,00		1,81
10	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,74	0,08	Tiers	0,66
11	1	BOISSE	Orge	6,52	0,00	Tiers	6,52
12	1	MONBAZILLAC	Vigne	0,95	0,95	Technique	0,00
13	1	BOISSE	Orge	2,21	0,00		2,21
14	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,79	0,27	Tiers	0,52
15	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,64	0,15	Tiers	0,49
16	1	BOISSE	Orge	0,86	0,02	Hydro	0,84
17	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,33	0,00		0,33
18	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,26	0,00	Tiers	0,26
19	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,66	0,00	Tiers	0,66
20	1	BOISSE	Prairie temporaire	2,56	0,06	Hydro	2,50
21	1	ROUFFIGNAC-DE-SIGOLLES	Vigne	2,24	2,24	Technique	0,00
22	1	BOISSE	Prairie temporaire	4,73	0,38	Tiers	4,35
23	1	BOISSE	Prairie permanente	0,84	0,08	Tiers	0,76
24	1	BOISSE	Prairie permanente	3,95	0,26	Tiers	3,69
25	1	MONBAZILLAC	Vigne	1,94	1,94	Technique	0,00
26	1	BOISSE	Prairie permanente	0,22	0,00	Tiers	0,22
27	1	BOISSE	Prairie permanente	3,49	0,00	Tiers	3,49
28	1	MONBAZILLAC	Vigne	6,64	6,64	Technique	0,00
29	1	BOISSE	Prairie permanente	0,33	0,00		0,33
30	1	BOISSE	Tournefol	4,45	0,41	Tiers	4,04
31	1	ROUFFIGNAC-DE-SIGOLLES	Vigne	4,18	4,18	Technique	0,00
32	1	MONBAZILLAC	Vigne	0,93	0,93	Technique	0,00
	3	MONBAZILLAC	Vigne	0,64	0,64	Technique	0,00
	2	MONBAZILLAC	Vigne	1,68	1,68	Technique	0,00
	4	MONBAZILLAC	Vigne	1,59	1,59	Technique	0,00
	5	MONBAZILLAC	Vigne	1,12	1,12	Technique	0,00
	6	MONBAZILLAC	Vigne	1,90	1,90	Technique	0,00
	7	MONBAZILLAC	Vigne	0,13	0,13	Technique	0,00
	8	MONBAZILLAC	Vigne	1,47	1,47	Technique	0,00
	10	MONBAZILLAC	Vigne	2,22	2,22	Technique	0,00
	9	MONBAZILLAC	Vigne	0,27	0,27	Technique	0,00
35	1	SARTILLACRETTES-VIGNES	Vigne	2,16	2,16	Technique	0,00
36	1	BOISSE	Tournefol	2,46	0,00		2,46
37	1	BOISSE	Vigne	0,71	0,71	Tiers	0,00

38	1	BOISSE	Vigne	1.88	1.88	1.88	Tiers	0.00
39	1	POMPORT	Vigne	0.34	0.34	0.34	Technique	0.00
40	1	POMPORT	Vigne	0.51	0.51	0.51	Technique	0.00
41	1	POMPORT	Vigne	0.12	0.12	0.12	Tiers	0.00
42	11	POMPORT	Vigne	0.18	0.18	0.18	Tiers	0.00
	12	POMPORT	Vigne	0.06	0.06	0.06	Tiers	0.00
44	14	POMPORT	Vigne	0.28	0.28	0.28	Technique	0.00
	15	POMPORT	Vigne	0.28	0.28	0.28	Tiers	0.00
	13	POMPORT	Vigne	0.01	0.01	0.01	Technique	0.00
46	16	POMPORT	Vigne	0.66	0.66	0.66	Technique	0.00
	17	POMPORT	Vigne	0.20	0.20	0.20	Tiers	0.00
46	1	POMPORT	Vigne	0.75	0.75	0.75	Tiers	0.00
					94.62	38.79		55.83

Blé	6.28	0.00	6.28	0.00	6.28	
Praine permanente	10.07	0.48	10.07	0.48	9.59	
Praine temporaire	25.73	1.84	25.73	1.84	23.89	
Orge	9.59	0.02	9.59	0.02	9.57	
Vigne	36.04	36.04	36.04	36.04	0.00	
Tournesol	6.91	0.41	6.91	0.41	6.50	
				94.62	38.79	55.83

BGA AVANT ENGRAIS

CULTURES	SPE (ha) et Surface Pâurée Hors SPE	RENDEMENTS	unités	EXPORTATION AZOTE	unités	TOTAL EXPORTATION N (Kg / ha)
Blé	6.28	70	q / ha	2.50	kg / q	1099
Orge	9.57	55	q / ha	2.10	kg / q	1105.335
Praines Temporaires	25.73	6	t MS / ha	15.00	kg / t MS	2315.7
Praines Permanentes	10.07	5	t MS / ha	15.00	kg / t MS	755.25
Tournesol	6.50	25	q / ha	1.90	kg / q	308.75
TOTAUX	58.15		INRA-GREN AQUITAINE CORPEN			5584

Engrais organiques (kg)	3171
Exportations totales (Kg)	5584
Legumineuses	0
SOLDE (Kg)	-2413
SOLDE / ha de SPE (Kg / ha)	-41

Exclusions à 15 m

N° lot	N° Unité	Commune	Système culturel	Surfaces en ha	Surfaces non éligibles ha	Restes (ha)	Surfaces exclues (ha)
1	1	BOISSE	Bois	6,28	0,00		6,28
2	1	BOISSE	Prairie permanente	1,02	0,00	Tiers	1,02
3	1	BOISSE	Prairie permanente	0,22	0,00	Tiers	0,22
4	1	BOISSE	Prairie temporaire	4,38	0,02	Tiers	4,36
5	1	BOISSE	Prairie temporaire	1,40	0,13	Hydro	1,27
6	1	BOISSE	Prairie temporaire	4,29	0,09	Tiers	4,20
7	1	BOISSE	Prairie temporaire	2,36	0,33	Hydro	2,03
8	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,78	0,00		0,78
9	1	BOISSE	Prairie temporaire	1,61	0,00		1,61
10	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,74	0,00	Tiers	0,74
11	1	BOISSE	Orge	6,52	0,00	Tiers	6,52
12	1	MONBAZILLAC	Vigne	0,95	0,95	Technique	0,00
13	1	BOISSE	Orge	2,21	0,00		2,21
14	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,79	0,02	Tiers	0,77
15	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,64	0,01	Tiers	0,63
16	1	BOISSE	Orge	0,86	0,02	Hydro	0,84
17	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,33	0,00		0,33
18	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,26	0,00	Tiers	0,26
19	1	BOISSE	Prairie temporaire	0,66	0,00	Tiers	0,66
20	1	BOISSE	Prairie temporaire	2,56	0,06	Hydro	2,50
21	1	HOUFFIGNAC-DE-SIGOLLES	Vigne	2,24	2,24	Technique	0,00
22	1	BOISSE	Prairie temporaire	4,73	0,38	Tiers	4,35
23	1	BOISSE	Prairie permanente	0,94	0,00	Tiers	0,94
24	1	BOISSE	Prairie permanente	3,95	0,00	Tiers	3,95
25	1	MONBAZILLAC	Vigne	1,94	1,94	Technique	0,00
26	1	BOISSE	Prairie permanente	0,22	0,00	Tiers	0,22
27	1	BOISSE	Prairie permanente	3,49	0,00	Tiers	3,49
28	1	MONBAZILLAC	Vigne	6,64	6,64	Technique	0,00
29	1	BOISSE	Prairie permanente	0,33	0,00		0,33
30	1	BOISSE	Tourne-sol	4,45	0,00	Tiers	4,45
31	1	HOUFFIGNAC-DE-SIGOLLES	Vigne	4,18	4,18	Technique	0,00
32	1	MONBAZILLAC	Vigne	0,93	0,93	Technique	0,00
3		MONBAZILLAC	Vigne	0,64	0,64	Technique	0,00
2		MONBAZILLAC	Vigne	1,68	1,68	Technique	0,00
4		MONBAZILLAC	Vigne	1,59	1,59	Technique	0,00
5		MONBAZILLAC	Vigne	1,12	1,12	Technique	0,00
6		MONBAZILLAC	Vigne	1,90	1,90	Technique	0,00
7		MONBAZILLAC	Vigne	0,13	0,13	Technique	0,00
8		MONBAZILLAC	Vigne	1,47	1,47	Technique	0,00
10		MONBAZILLAC	Vigne	2,22	2,22	Technique	0,00
9		MONBAZILLAC	Vigne	0,27	0,27	Technique	0,00
35	1	SAINT-LAURENT-DES-VIGNES	Vigne	2,16	2,16	Technique	0,00
36	1	BOISSE	Tourne-sol	2,46	0,00		2,46
37	1	BOISSE	Vigne	0,71	0,71	Tiers	0,00

38	1	BOISSE	Vigne	1.88	1.88	Tiers	0.00
39	1	POMPORT	Vigne	0.34	0.34	Technique	0.00
40	1	POMPORT	Vigne	0.51	0.51	Technique	0.00
41	1	POMPORT	Vigne	0.12	0.12	Tiers	0.00
42	11	POMPORT	Vigne	0.18	0.18	Tiers	0.00
	12	POMPORT	Vigne	0.06	0.06	Tiers	0.00
	14	POMPORT	Vigne	0.28	0.28	Technique	0.00
44	15	POMPORT	Vigne	0.28	0.28	Tiers	0.00
	13	POMPORT	Vigne	0.01	0.01	Technique	0.00
	16	POMPORT	Vigne	0.66	0.66	Technique	0.00
46	17	POMPORT	Vigne	0.20	0.20	Tiers	0.00
	1	POMPORT	Vigne	0.75	0.75	Tiers	0.00
				94,62	37,10		57,52

Blé	6.28	0.00	6.28	0.00	6.28
Praine permanente	10.07	0.00	10.07	0.00	10.07
Praine temporaire	25.73	1.04	24.69	1.04	24.69
Orge	9.59	0.02	9.57	0.02	9.57
Vigne	36.04	36.04	0.00	36.04	0.00
Tournesol	6.91	0.00	6.91	0.00	6.91
TOTAUX	94,62	37,10			57,52

BGA AVANT ENGRAIS

CULTURES	SPE (ha) et Surface Pâturée Hors SPE	RENDEMENTS	unités	EXPORTATION AZOTE	unités	TOTAL EXPORTATION N (Kg / ha)
Blé	6.28	70	q / ha	2.50	kg / q	1099
Orge	9.57	55	q / ha	2.10	kg / q	1105.335
Praines Temporaires	25.73	6	t MS / ha	15.00	kg / t MS	2315.7
Praines Permanentes	10.07	5	t MS / ha	15.00	kg / t MS	755.25
Tournesol	6.91	25	q / ha	1.90	kg / q	328.225
TOTAUX	58.56			INRA GREN AQUITAINE CORPEN		5604

Engrais organiques (kg)	3171
Exportations totales (Kg)	5604
Légumineuses	0
SOLDE (Kg)	-2433
SOLDE / ha de SPE (Kg / ha)	-42



De la sécurité
à la performance

Plans d'épandage

Plan d'épandage du 09 décembre 2020

Cartographie des zones d'aptitude pour deux techniques

EARL MONBECOU
LE GARENNOU
24560 BOISSE

Siret : 48537202300013 Pacage : 024034454

Conditions d'application

Régime : IC - Installation classée

Effluent 1: Lisier

Conditions d'épandage 1: rampe

Effluent 2: Lisier

Conditions d'épandage 2: enfouissement immédiat (enfouisseur, ...)



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcellaire engagé

- Limite d'ilot
- Limite d'unité d'épandage du producteur
- - - Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

- Eff. 1 x Cond. 1 apte
- Eff. 1 x Cond. 1 Interdit

Contrainte

- Eff. 2 x Cond. 2 apte
- Eff. 2 x Cond. 2 Interdit

Contrainte

- Terra
- Techique
- Cours d'eau et points d'eau
- Cours d'eau et points d'eau





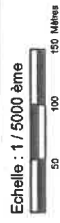
Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

- Parcelle engagée**
- Limite d'Etat
 - Limite d'unité d'épandage du producteur
 - - - - - Limite d'unité d'épandage de prêteur

- Aptitude**
- Eff. 1 x Cond. 1 apte
 - Eff. 1 x Cond. 1 Interdit

- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 apte
- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 Interdit

- Contrainte**
- ▨ Tiers
 - ▨ Techniques
 - ▨ Cours d'eau et points d'eau
 - ▨ Cours d'eau et points d'eau





Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcelaire engagé

- Limite d'lot
- Limite d'unité d'épandage du producteur
- - - - - Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

- Eff. 1 x Cond. 1 apte
- Eff. 1 x Cond. 1 Interdit

- |||| Eff. 2 x Cond. 2 apte
- |||| Eff. 2 x Cond. 2 Interdit

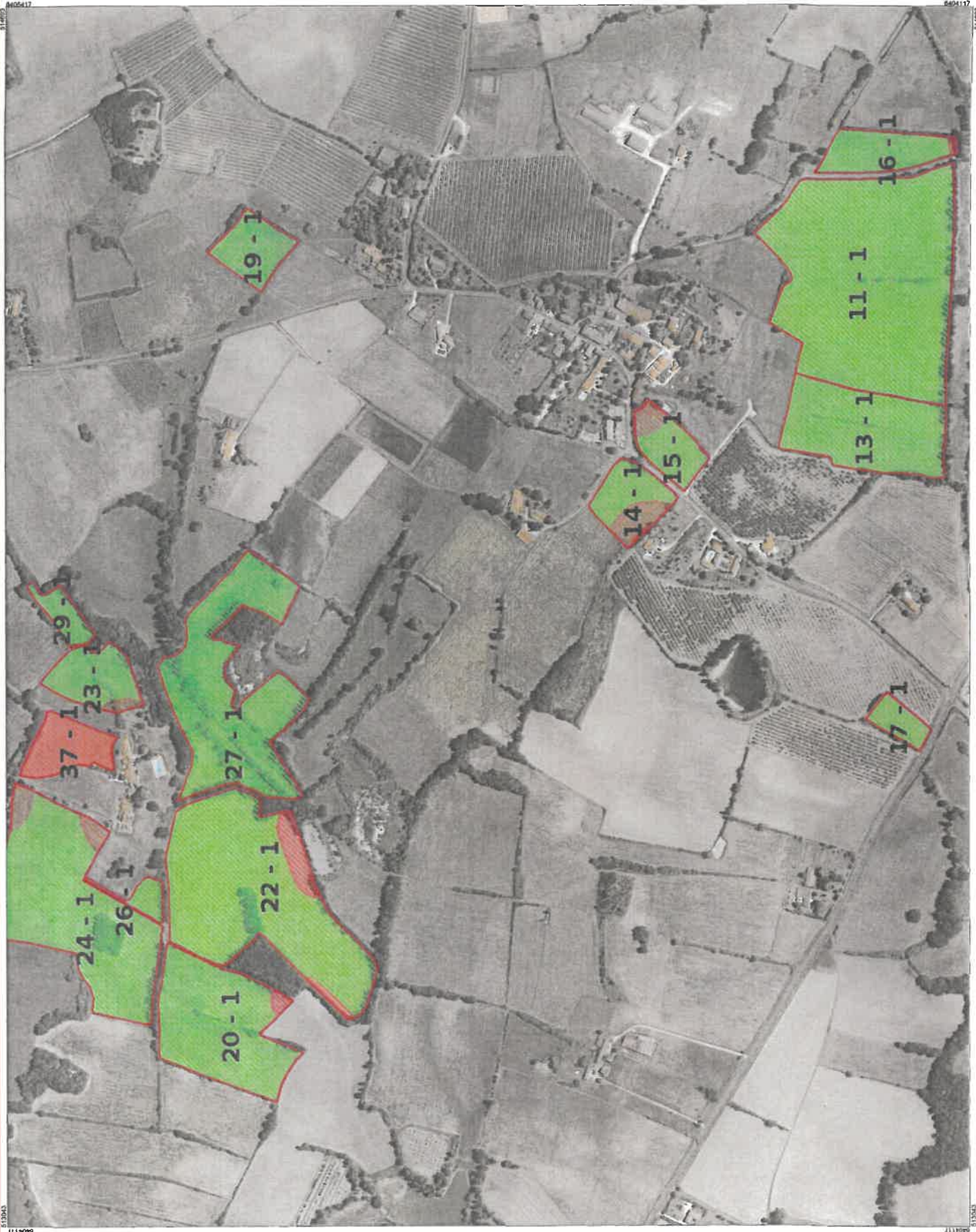
Contrainte

- Titre
- Technique
- Cours d'eau et points d'eau
- Cours d'eau et points d'eau



Echelle : 1 / 5000 ème

Fond de plan : .



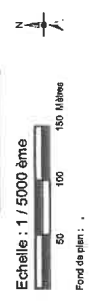
Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

- Parcelle engagée**
- Limite d'ilot
 - Limite d'unité d'épandage du producteur
 - - - Limite d'unité d'épandage de préleveur

- Aptitude**
- Eff. 1 x Cond. 1 apte
 - Eff. 1 x Cond. 1 Interdit

- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 apte
- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 Interdit

- Contraintes**
- ▨ Tm
 - ▨ Technique
 - ▨ Cours d'eau et points d'eau
 - ▨ Cours d'eau et points d'eau





Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcelaire engagé

- Limite d'effort
- Limite d'unités d'épandage du producteur
- - - Limite d'unités d'épandage de préteur

Aptitude

- Eff. 1 x Cond. 1 apte
- Eff. 1 x Cond. 1 Interdit

- Eff. 2 x Cond. 2 apte
- Eff. 2 x Cond. 2 Interdit

Contrainte

- Ters
- Technique
- Cours d'eau et points d'eau
- Cours d'eau et points d'eau

Echelle : 1 / 5000 ème

Fond de plan : .

Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

- Parcelle engagée**
- Limite d'ilot
 - Limite d'unité d'épandage du producteur
 - - - Limite d'unité d'épandage de prêteur

- Aptitude**
- Eff. 1 x Cond. 1 apte
 - Eff. 1 x Cond. 1 Interdit

- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 apte
- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 Interdit

- Contrainte**
- Tiers
 - Technique
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Cours d'eau et points d'eau





Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

Parcelaire engagé

- Limite d'ilot
- Limite d'unité d'épandage du producteur
- - - Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

- █ Eff. 1 x Cond. 1 apte
- █ Eff. 1 x Cond. 1 Interdit

- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 apte
- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 Interdit

Contrainte

- █ Tois
- █ Technique
- █ Cours d'eau et points d'eau
- █ Cours d'eau et points d'eau

Echelle : 1 / 5000 ème

Fond de plan :

**EARL CHANTE
GRILLON**

EARL CHANTE GRILLONS

Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

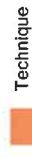
lots : Contours



Zones d'aptitudes : Aptitude



Contraintes d'épandage : Types



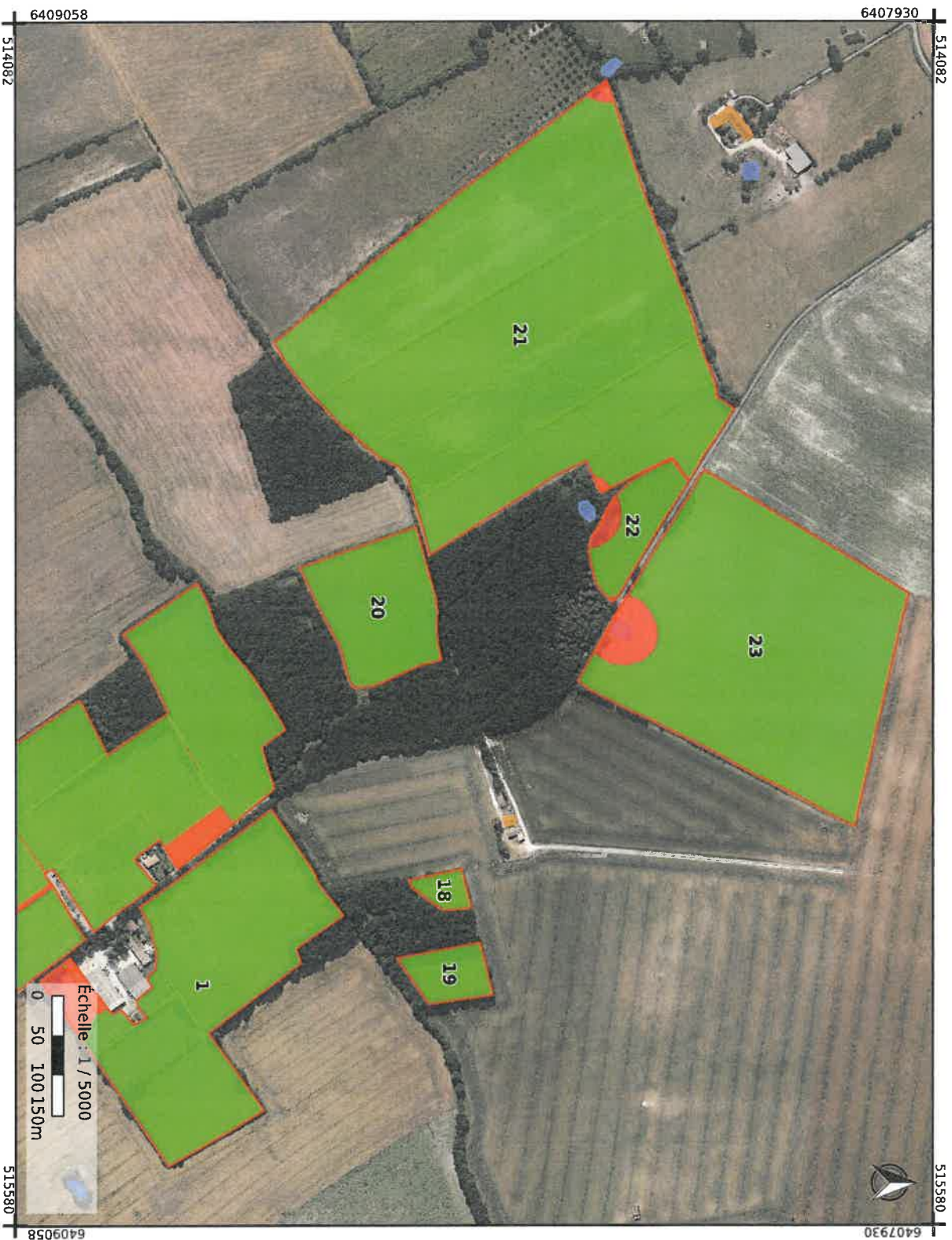
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(entouisseur, ...)

lots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

EARL CHANTE GRILLONS

Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

Ilots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

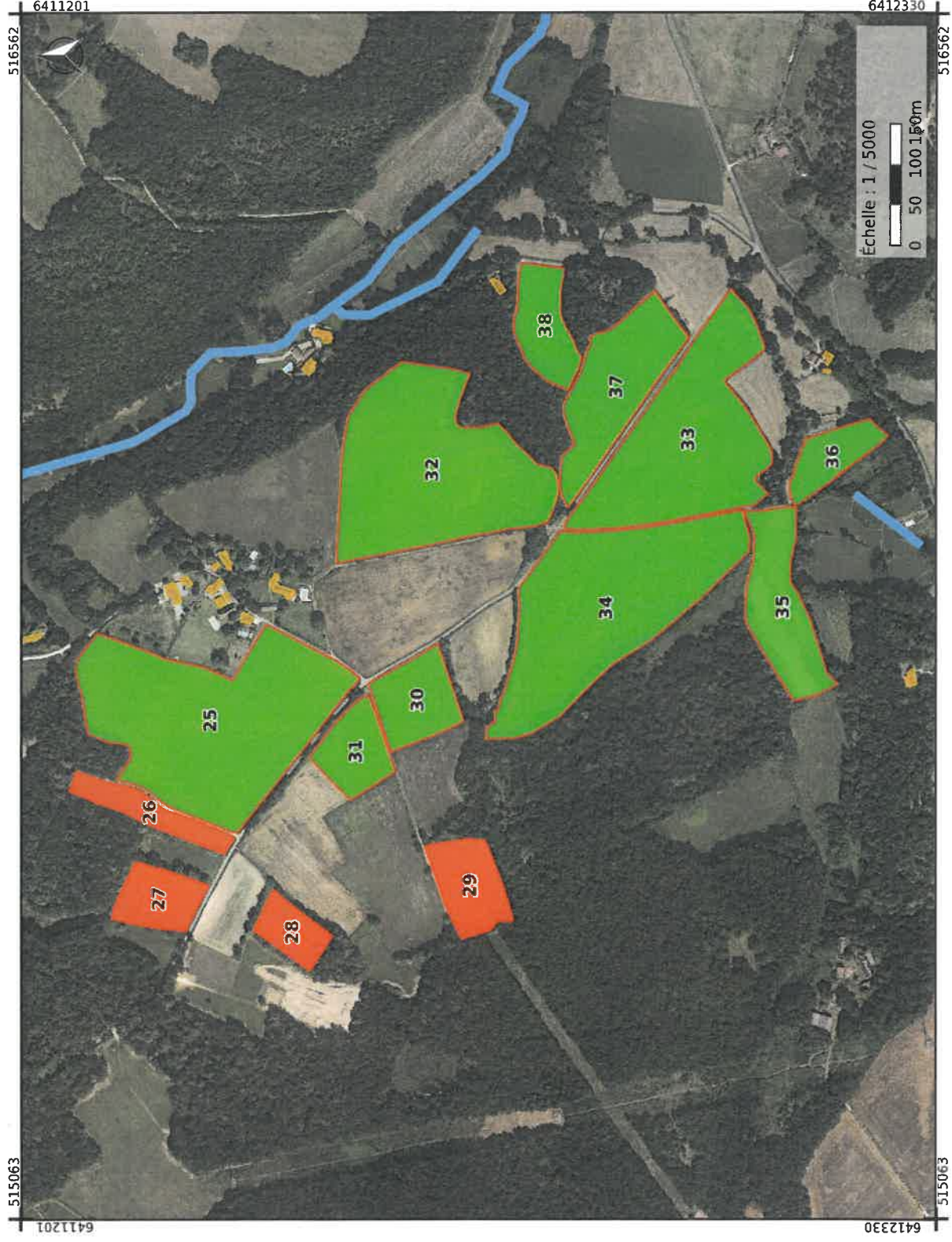
apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers



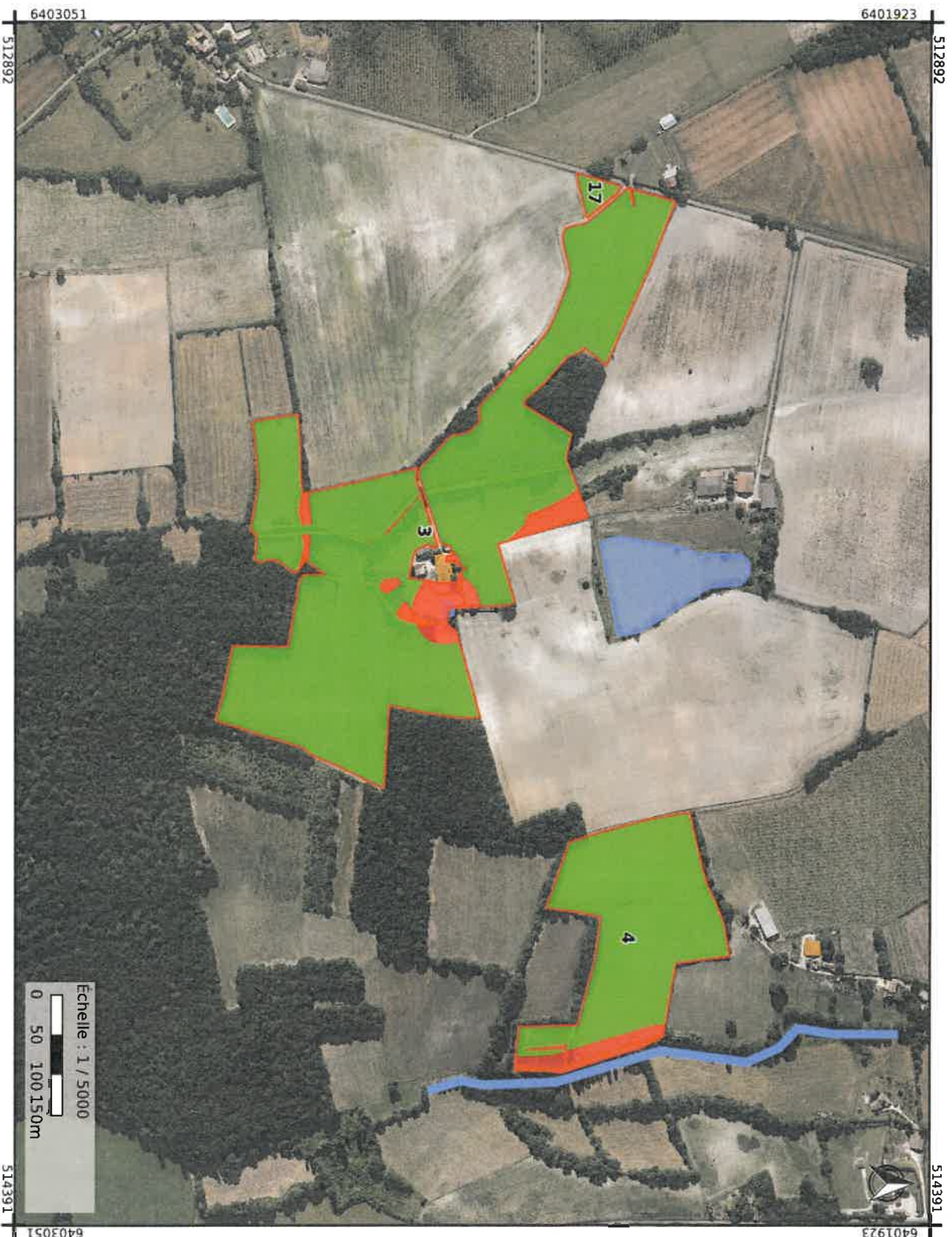
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise
de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Efluent : Lslier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

lots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit
apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau
Cours d'eau et points d'eau
Technique
Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

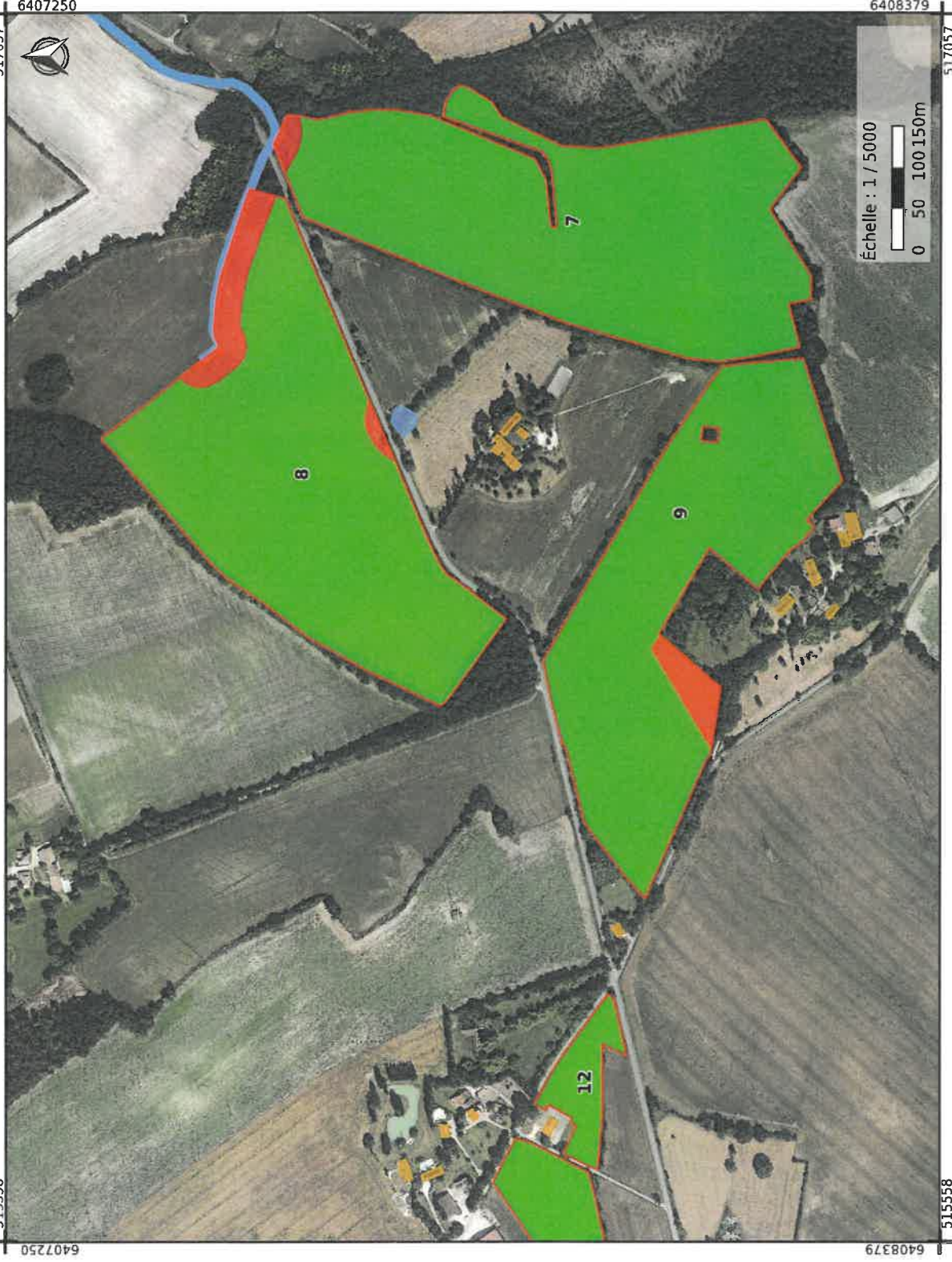
Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur

EARL CHANTE GRILLONS



Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

Ilots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise
de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Emitant : Lister
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

lots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN
Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

EARL CHANTE GRILLONS

Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

Ilots : Contours



Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude



Interdit

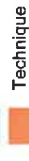


apte

Contraintes d'épandage : Types



Cours d'eau et points d'eau



Technique



Tiers



Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise
de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

lots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Régime : IC - Installation classée
 Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
 Effluent : Lisier
 Condition d'épandage : rampe

- Ilots : Contours**
- Limites
- Contraintes d'épandage : Types**
- Cours d'eau et points d'eau
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Technique
 - Tiers
- Zones d'aptitudes : Aptitude**
- interdit
 - apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

lots : Contours
Limites

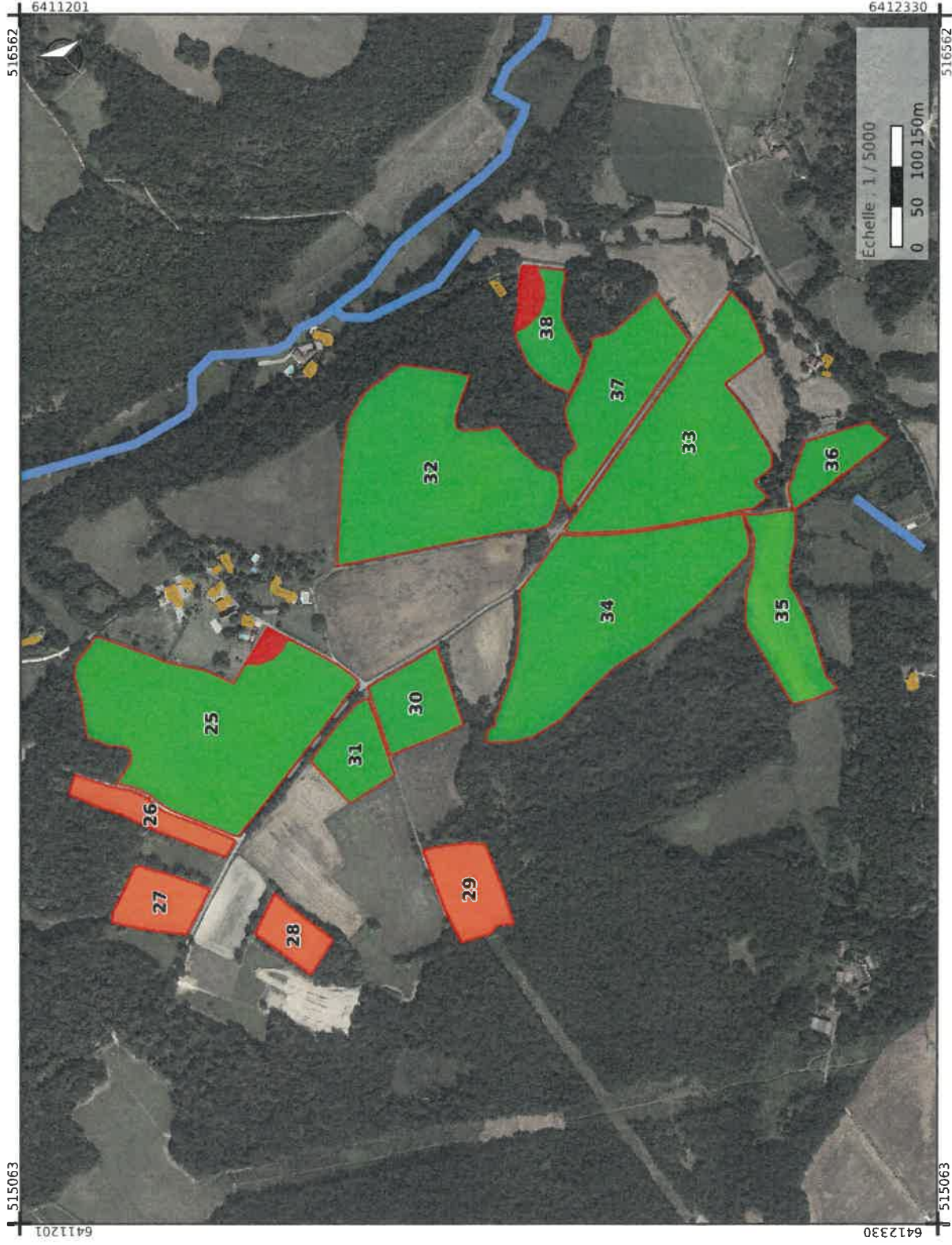
Contraintes d'épandage : Types
Cours d'eau et points d'eau
Technique
Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude
Interdit
aple

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue





Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

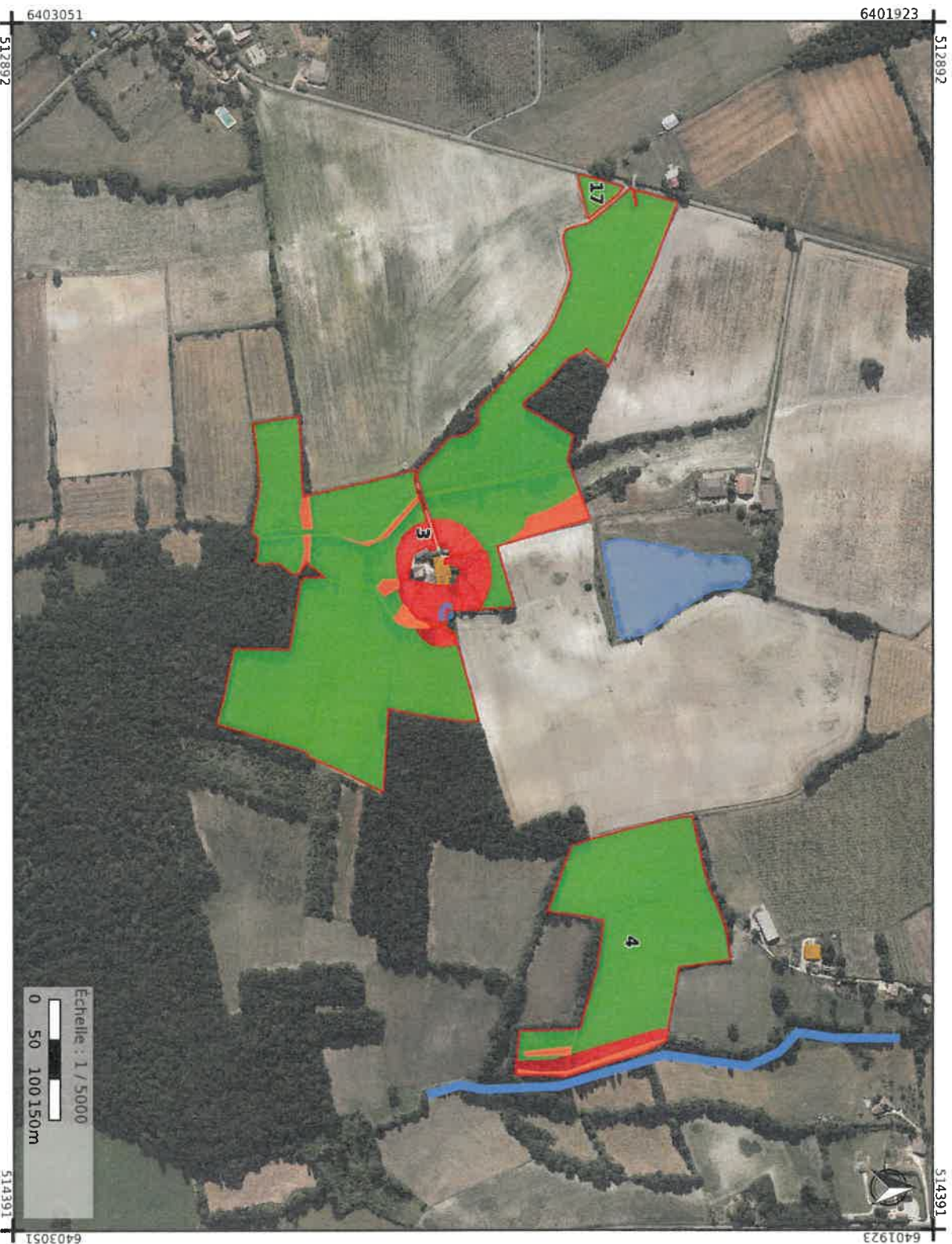
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Efluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Cours d'eau et points d'eau

Technique

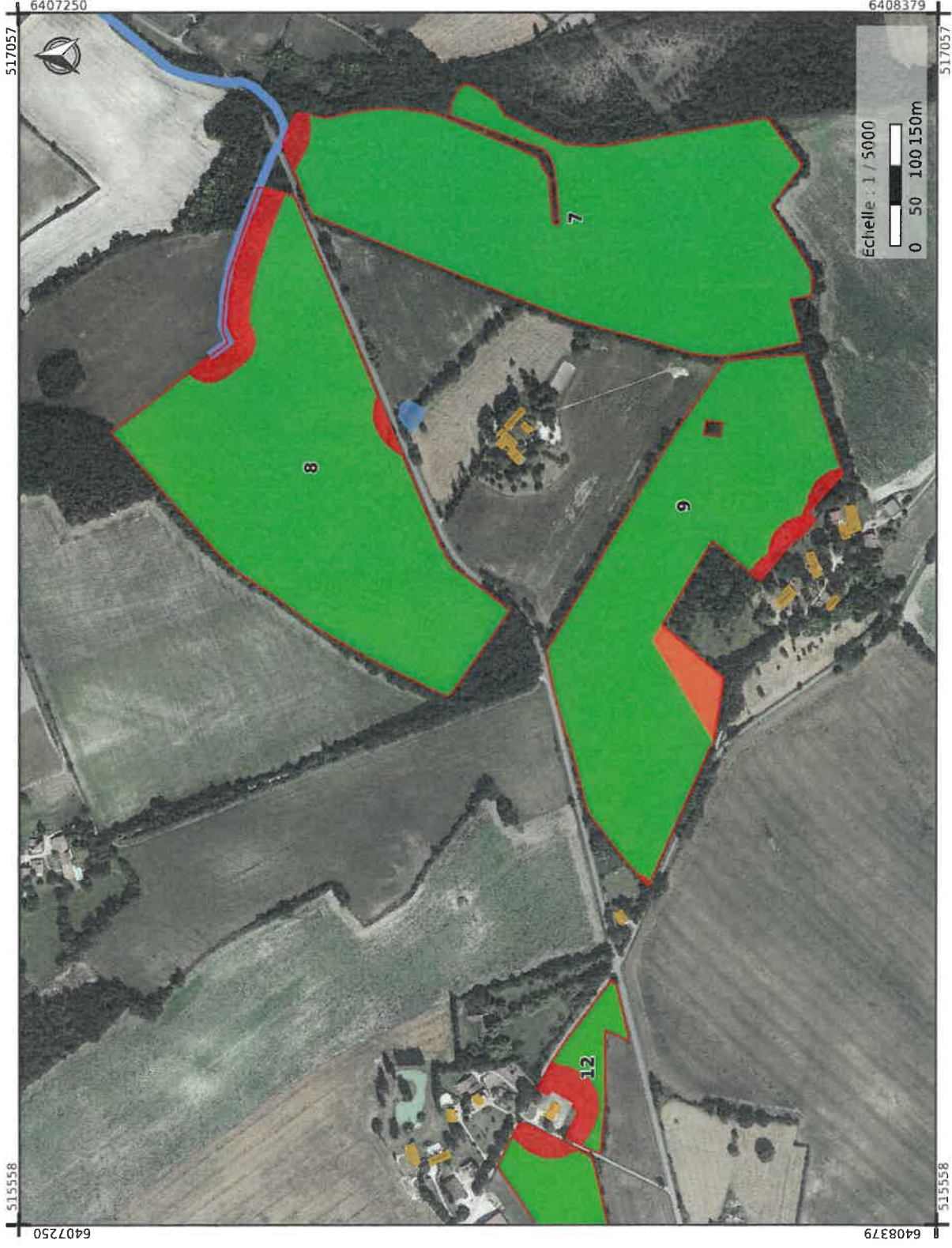
Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

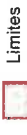
apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN
Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours



Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

lots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : ICN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 09/12/2020, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Zones d'aptitudes : Aptitude

aple

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

EARL

BORN DES CHAMPS

Exclusions à 50 m

N° lot	N° Unité	Commune	Système Cultural	Surfaces en ha	Surfaces non construites, ha	Moif (ha) domaniale, ha	Surfaces acquiescentes, ha
1	46	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	1.85	1.85	Autres	0.00
	24	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	1.84	0.44	Tiers	1.40
	2	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	0.08	0.00		0.08
	47	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Praine Permanentes	1.68	0.26	Tiers	1.42
	1	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.03	0.03	Autres	0.00
	10	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.80	0.80	Autres	0.00
	9	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.15	0.15	Autres	0.00
	13	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	6.06	0.05	Hydro	5.01
	16	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Blé	2.38	0.22	Hydro	2.16
	11	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	1.03	0.60	Hydro	0.43
	15	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Blé	0.43	0.30	Hydro	0.13
	8	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	1.13	0.45	Hydro	0.68
	1	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	4.93	0.44	Tiers	4.49
	7	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.04	0.04	Autres	0.00
	5	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	3.01	0.23	Tiers	2.78
	4	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.14	0.14	Autres	0.00
	12	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.25	0.25	Autres	0.00
3	6	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.18	0.18	Autres	0.00
	3	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	2.51	0.00	Tiers	2.51
	2	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.07	0.07	Autres	0.00
	18	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Praine Permanentes	1.13	0.00		1.13
	16	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Praine Permanentes	1.15	0.00		1.15
	14	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	2.32	0.61	Hydro	1.71
	1	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	3.85	2.06	Hydro	1.79
	3	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Praine Permanentes	1.85	0.90	Hydro	0.95
	4	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.10	0.10	Autres	0.00
	45	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.20	0.20	Autres	0.00
5	44	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	1.95	0.84	Tiers	1.11
	1	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Mais	4.89	0.85	Hydro	4.04
7	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Praine Permanentes	0.64	0.64	Technique	0.00	
8	67	FAURILLES	Praine temporaire	2.60	0.63	Tiers	1.97
10	48	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.22	0.22	Autres	0.00
	1	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Praine temporaire	0.31	0.00	Tiers	0.31
11	51	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Praine Permanentes	0.64	0.53	Tiers	0.01
12	70	FAURILLES	Praine Permanentes	0.80	0.35	Tiers	0.45
13	69	FAURILLES	Praine Permanentes	0.34	0.03	Tiers	0.31
14	1	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Blé	1.23	0.00	Tiers	1.23
	2	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Praine Permanentes	2.67	0.44	Tiers	2.23
66	58	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Praine Permanentes	5.41	0.07	Hydro	5.34
	58	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Praine Permanentes	0.58	0.00		0.58
61	61	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.28	0.28	Autres	0.00
	65	BEAUMONTOIS EN PERGORD	Autres	0.04	0.04	Autres	0.00

60	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.21	0.21	Autres	0.00	
4	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	0.05	0.00		0.05	
1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	0.25	0.00		0.25	
62	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Blé	6.32	0.00	Triers	6.32	
63	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Blé	0.03	0.03	Technique	0.00	
59	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	6.87	0.24	Hydro	6.63	
3	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Blé	0.42	0.00		0.42	
2	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	2.58	0.22	Hydro	2.36	
64	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Blé	0.41	0.06	Hydro	0.35	
23	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie Permanentes	2.06	1.23	Hydro	0.83	
21	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Orge	6.13	0.52	Hydro	5.61	
22	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.16	0.16	Autres	0.00	
17	1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie Permanentes	2.98	2.22	Hydro	0.76
1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	3.04	0.03	Technique	3.01	
2	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	2.66	0.03	Triers	2.63	
71	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	3.44	0.62	Triers	2.82	
70	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	6.88	0.09	Hydro	6.79	
170	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	4.32	0.73	Triers	3.59	
114	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.04	0.04	Autres	0.00	
112	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.06	0.06	Autres	0.00	
			110.50	21.78		68.82	

Maïs	47.38	7.61	39.77
Prairie temporaire	19.22	1.55	17.67
Prairie permanente	21.83	6.67	15.16
Blé	11.22	0.61	10.61
Orge	6.13	0.52	5.61
Autres	4.82	4.82	0.00
	110.60	21.78	88.82

BGA AVANT ENGRAIS

CULTURES	SPE (ha) et Surface Pâturée Hors SPE	RENDEMENTS	unités	EXPORTATION AZOTE	unités	TOTAL EXPORTATION N (Kg / ha)
Blé	10.61	70	q / ha	2.50	kg / q	1856.75
Orge	5.61	55	q / ha	2.10	kg / q	647.955
Prairie Temporaires	19.22	6	t MS / ha	15.00	kg / t MS	1729.8
Prairie Permanentes	21.83	5	t MS / ha	15.00	kg / t MS	1637.25
Maïs	39.77	11	t MS / ha	12.50	kg / q	5468.375
TOTAUX	97.04			INRA GREN AQUITAINE CORPEN		11340

Engrais organiques (kg)	10225
Exportations totales (Kg)	11340
Légumineuses	0
SOLDE (Kg)	-1115
SOLDE / ha de SPE (Kg / ha)	-11

Exclusions à 15 m

N° list	N° Unités	Commune	Système cultural	Surfaces en ha	Surfaces non exploitables ha	Bois prim exploitables ha	Surfaces exploitables ha	
1	46	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	1.85	1.85	Autres	0.00	
	24	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	1.84	0.07	Tiers	1.77	
	2	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	0.08	0.00		0.08	
	47	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Praine Permanentes	1.68	0.12	Tiers	1.56	
	1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.03	0.03	Autres	0.00	
	10	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.80	0.80	Autres	0.00	
	9	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.15	0.15	Autres	0.00	
	13	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	6.06	0.05	Hydro	6.01	
	16	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Blé	2.38	0.22	Hydro	2.16	
	11	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	1.03	0.60	Hydro	0.43	
2	15	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Blé	0.43	0.30	Hydro	0.13	
	6	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	1.13	0.45	Hydro	0.68	
	1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	4.93	0.44	Tiers	4.49	
	7	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.04	0.04	Autres	0.00	
	5	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	3.01	0.23	Tiers	2.78	
	4	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.14	0.14	Autres	0.00	
	12	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.25	0.25	Autres	0.00	
	6	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.18	0.18	Autres	0.00	
	3	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	2.51	0.00	Tiers	2.51	
	2	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.07	0.07	Autres	0.00	
3	18	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Praine Permanentes	1.13	0.00		1.13	
	16	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Praine Permanentes	1.15	0.00		1.15	
	14	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	2.32	0.61	Hydro	1.71	
	1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	3.85	2.06	Hydro	1.79	
	3	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Praine Permanentes	1.85	0.90	Hydro	0.95	
	4	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.10	0.10	Autres	0.00	
	45	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.20	0.20	Autres	0.00	
	44	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	1.95	0.84	Tiers	1.11	
	1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Maïs	4.89	0.85	Hydro	4.04	
	57	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Praine Permanentes	0.64	0.64	Technique	0.00	
5	57	FAURILLES	Praine temporaire	2.60	0.39	Tiers	2.21	
	48	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.22	0.22	Autres	0.00	
	1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Praine temporaire	0.31	0.00	Tiers	0.31	
	11	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Praine Permanentes	0.54	0.53	Tiers	0.01	
	12	70	FAURILLES	Praine Permanentes	0.80	0.13	Tiers	0.67
	13	59	FAURILLES	Praine Permanentes	0.34	0.03	Tiers	0.31
	1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Blé	1.23	0.00	Tiers	1.23	
	2	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Praine Permanentes	2.67	0.05	Tiers	2.62	
	56	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Praine Permanentes	5.41	0.07	Hydro	5.34	
	58	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Praine Permanentes	0.58	0.00		0.58	
14	61	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.28	0.28	Autres	0.00	
	65	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.04	0.04	Autres	0.00	

	60	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.21	0.21	Autres	0.00
15	4	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	0.05	0.00		0.05
	1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	0.25	0.00		0.25
	62	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Blé	6.32	0.00	Tiers	6.32
	63	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Blé	0.03	0.03	Technique	0.00
	59	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	6.87	0.24	Hydro	6.63
	3	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Blé	0.42	0.00		0.42
	2	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Mais	2.58	0.22	Hydro	2.36
	64	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Blé	0.41	0.06	Hydro	0.35
	23	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie Permanentes	2.06	1.23	Hydro	0.83
	21	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Orge	6.13	0.52	Hydro	5.61
16	22	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.16	0.16	Autres	0.00
	1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie Permanentes	2.98	2.22	Hydro	0.76
	1	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	3.04	0.03	Technique	3.01
	2	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	2.66	0.00	Tiers	2.66
	71	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Prairie temporaire	3.44	0.38	Tiers	3.06
	70	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Mais	6.88	0.09	Hydro	6.79
	370	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Mais	4.32	0.73	Tiers	3.59
	114	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.04	0.04	Autres	0.00
	112	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Autres	0.06	0.06	Autres	0.00
				110.60	20.15		90.45

Mais	47.38	7.24	40.14
Prairie temporaire	19.22	1.04	18.18
Prairie permanente	21.83	5.92	15.91
Blé	11.22	0.61	10.61
Orge	6.13	0.52	5.61
Autres	4.82	4.82	0.00
	110.60	20.15	90.45

BGA AVANT ENGRAIS

CULTURES	SPE (ha) et Surface Pâurée Hors SPE	RENDEMENTS	unités	EXPORTATION AZOTE	unités	TOTAL EXPORTATION N (Kg / ha)
Blé	10.61	70	q / ha	2.50	kg / q	1856.75
Orge	5.61	55	q / ha	2.10	kg / q	647.955
Prairies temporaires	19.22	6	t MS / ha	15.00	kg / t MS	1729.8
Prairies Permanentes	21.83	5	t MS / ha	15.00	kg / t MS	1637.25
Mais	40.14	11	t MS / ha	12.50	kg / q	5519.25
TOTAUX	97.41		INRA GREEN AQUITAINE CORPEN			11391

Engrais organiques (kg)	10225
Exportations totales (kg)	11391
Légumineuses	0
SOLDE (kg)	-1166
SOLDE / ha de SPE (Kg / ha)	-12



De la sécurité
à la performance

Plans d'épandage

Plan d'épandage du 14 décembre 2020

Cartographie des zones d'aptitude pour deux techniques

EARL DE BORN DES CHAMPS EST
BORN DES CHAMPS (SAINTE-SABINE-BORN) (BEAUMONT-DU-PERIGORD)
24440 BEAUMONTOIS EN PERIGORD

Siret : 41498900400018 Pacage : 024036690

Conditions d'application

Régime : IC - Installation classée

Effluent 1: Lisier

Conditions d'épandage 1: rampe

Effluent 2: Lisier

Conditions d'épandage 2: enfouissement immédiat (enfouisseur, ...)



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

- Parcelaire engagé**
- Limite d'Etat
 - Limite d'unité d'épandage du producteur
 - Limite d'unité d'épandage de prêteur

- Aptitude**
- Effic. 1 x Cond. 1 apte
 - Effic. 1 x Cond. 1 interdit

- Effic. 2 x Cond. 2 apte
- Effic. 2 x Cond. 2 interdit

- Contrainte**
- Cours d'eau et points d'eau
 - Technique
 - Titre
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Zones hydromorphes
 - Zones de pente

Echelle : 1 / 5000 ème

Fond de plan :



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

- Parcelaire engagé**
- Limite d'ilot
 - Limite d'unités d'épandage du producteur
 - Limite d'unités d'épandage de préteur
- Aptitude**
- Eif. 1 x Cond. 1 apte
 - Eif. 1 x Cond. 1 Interdit
 - ▨ Eif. 2 x Cond. 2 apte
 - ▨ Eif. 2 x Cond. 2 Interdit

- Contrainte**
- Cours d'eau et points d'eau
 - Topographie
 - Titre
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Zones hydromorphes
 - Zones de pentes

Echelle : 1 / 5000 ème

Fond de plan :



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

- Parcelle engagé
- Limite d'îlot
- Limite d'unité d'épandage du producteur
- Limite d'unité d'épandage de prêteur

Aptitude

- Eff. 1 x Cond. 1 apte
- Eff. 1 x Cond. 1 Interdit
- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 apte
- ▨ Eff. 2 x Cond. 2 Interdit

Contraintes

- Cours d'eau et points d'eau
- Technologie
- Tiers
- Cours d'eau et points d'eau
- Cours d'eau et points d'eau
- Zones hydromorphes
- Zones de pentes

Echelle : 1 / 5000 ème

0 50 100 Mètres

Fond de plan :

Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

- Parcelle engagée**
- Limite d'objet
 - Limite d'unité d'épandage du producteur
 - - - - - Limite d'unité d'épandage de prêteur

- Aptitude**
- Efr. 1 x Cond. 1 apte
 - Efr. 1 x Cond. 1 Interdit

- Efr. 2 x Cond. 2 apte
- Efr. 2 x Cond. 2 Interdit

- Contrainte**
- Cours d'eau et points d'eau
 - Technique
 - Titre
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Zones hydromorphes
 - Zones de pentes



Echelle : 1 / 5000 ème

Fond de plan :



Aptitude réglementaire des sols à l'épandage

- Parcelles engagés**
- Limite d'Etat
 - Limite d'unité d'épandage du producteur
 - - - Limite d'unité d'épandage de prêteur

- Aptitude**
- Eif. 1 x Cond. 1 apte
 - Eif. 1 x Cond. 1 Interdit

- ▨ Eif. 2 x Cond. 2 apte
- ▨ Eif. 2 x Cond. 2 Interdit

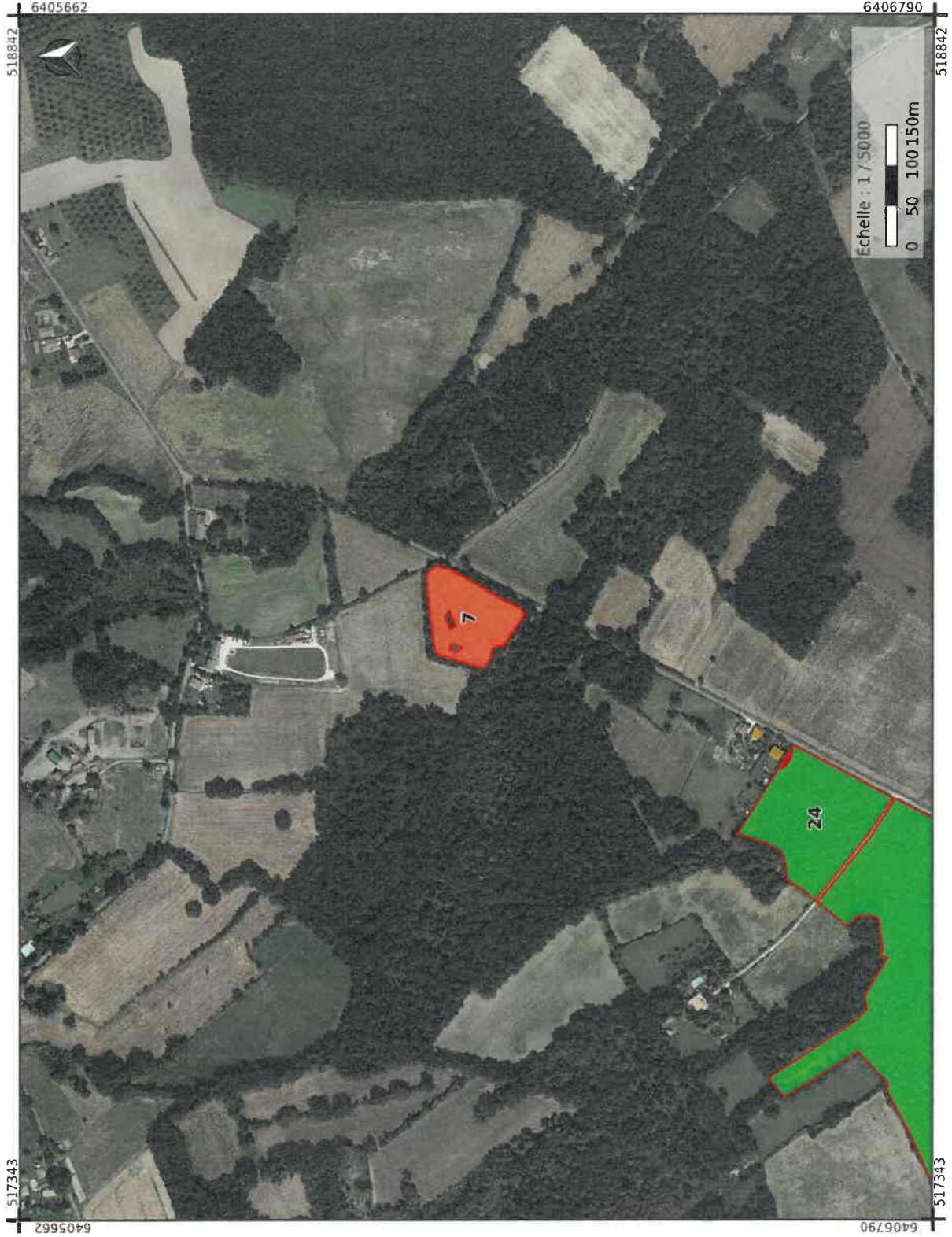
- Contrainte**
- Cours d'eau et points d'eau
 - Technologie
 - Titre
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Zones hydromorphes
 - Zones de pentes

Echelle : 1 / 5000 ème

Fond de plan :



SCEA DES GRANDES VIGNES



Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

Ilots : Contours
Limites

Contraintes d'épandage : Types

Technique
Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit
apte

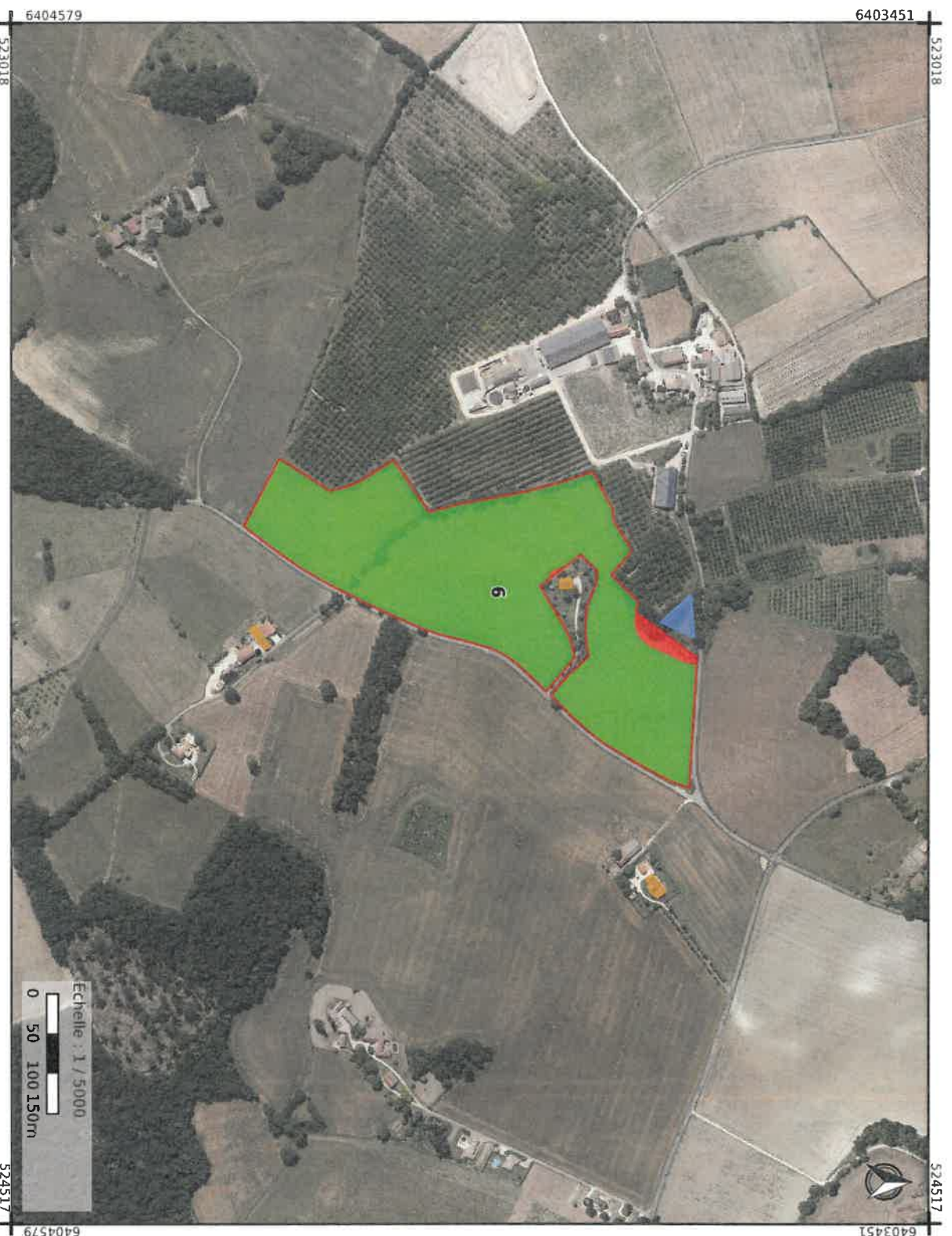
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur




Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lister
Condition d'épandage : **enfouissement immédiat**
(enfouisseur, ...)

lots : Contours

 Limites

Contraintes d'épandage : Types

 Cours d'eau et points d'eau

 Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

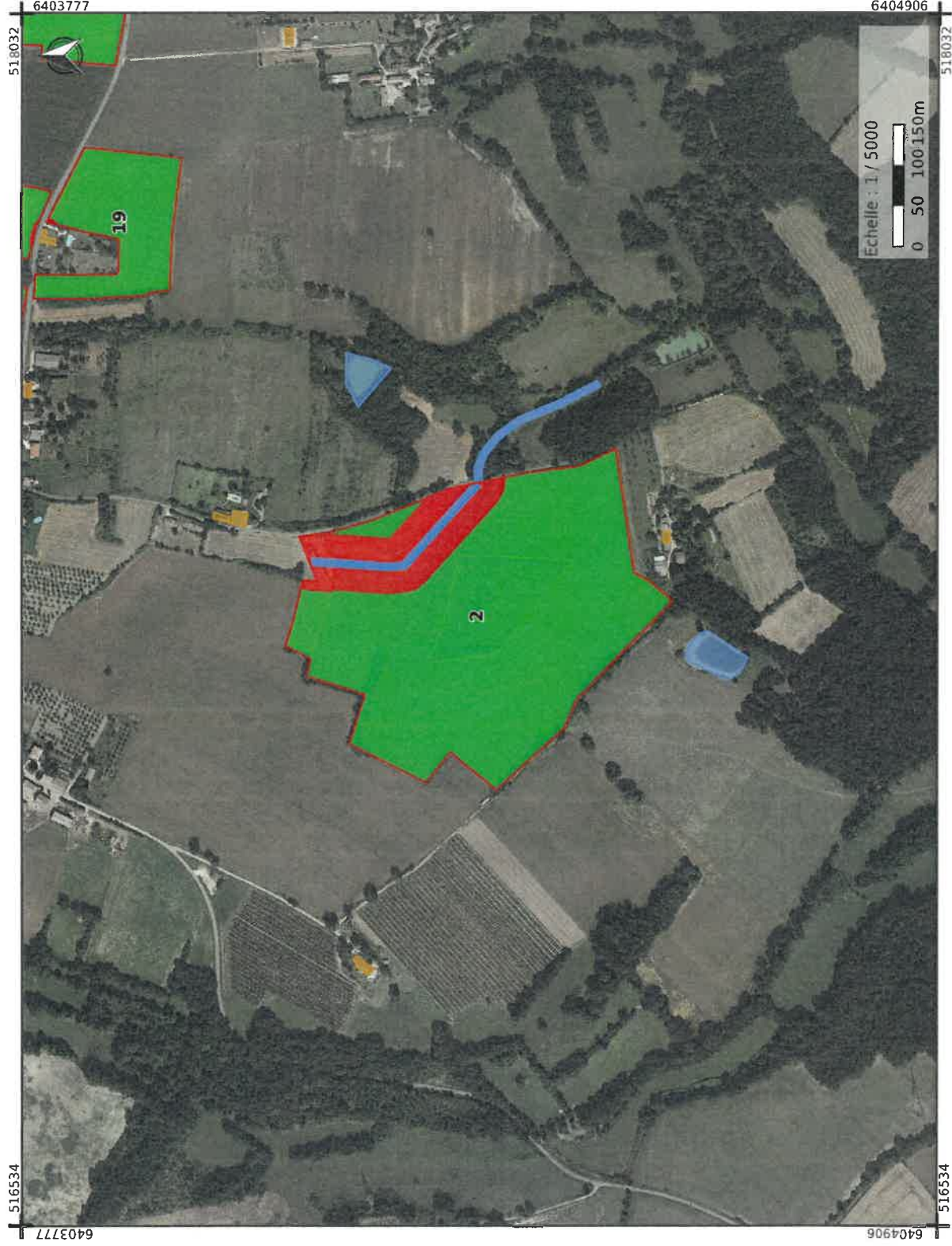
 Interdit

 apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue





Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

- Ilots :** Contours
- Limites
- Contraintes d'épandage :** Types
- Cours d'eau et points d'eau
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Tiers
- Zones d'aptitudes :** Aptitude
- Interdit
 - apte

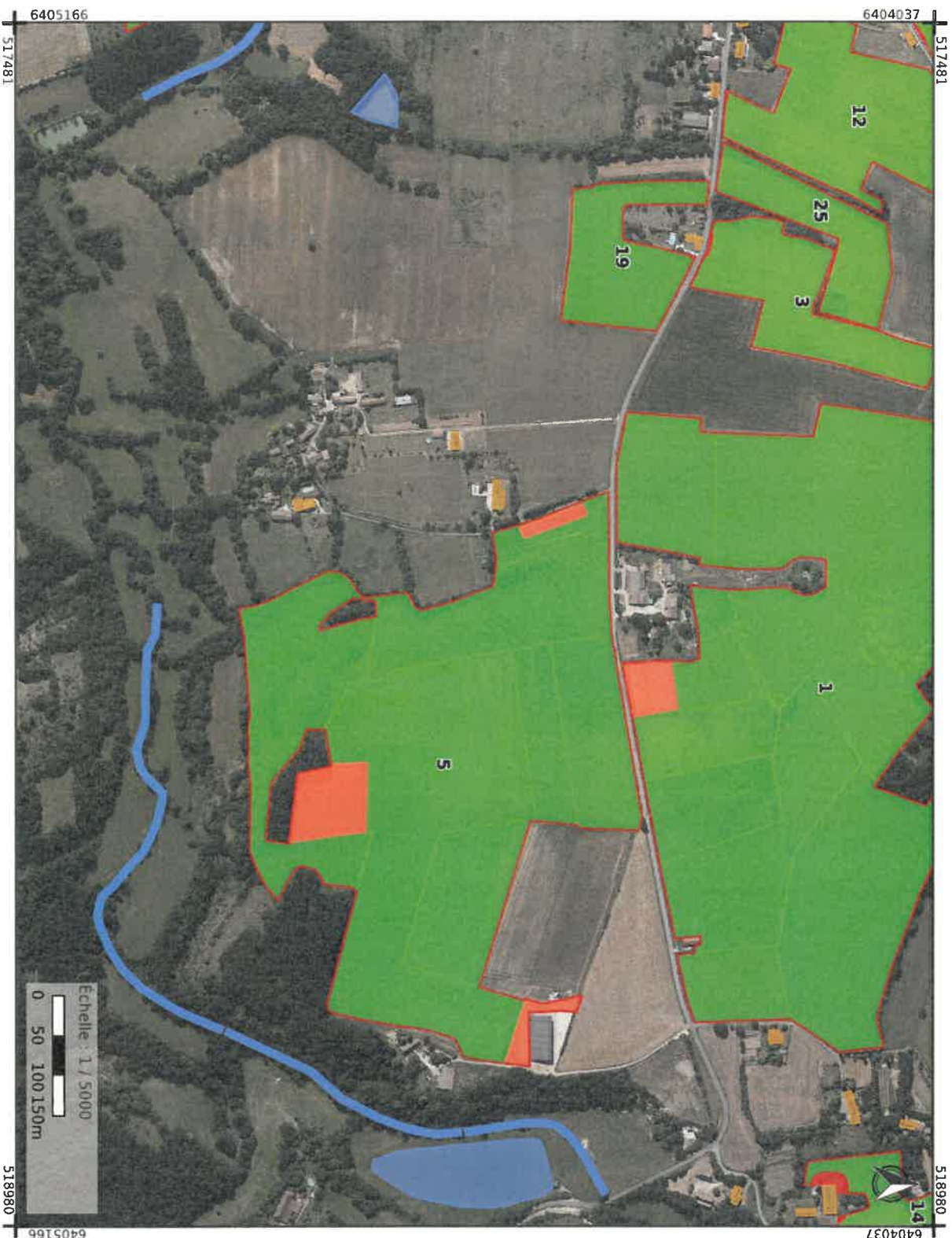
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lixier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

lots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

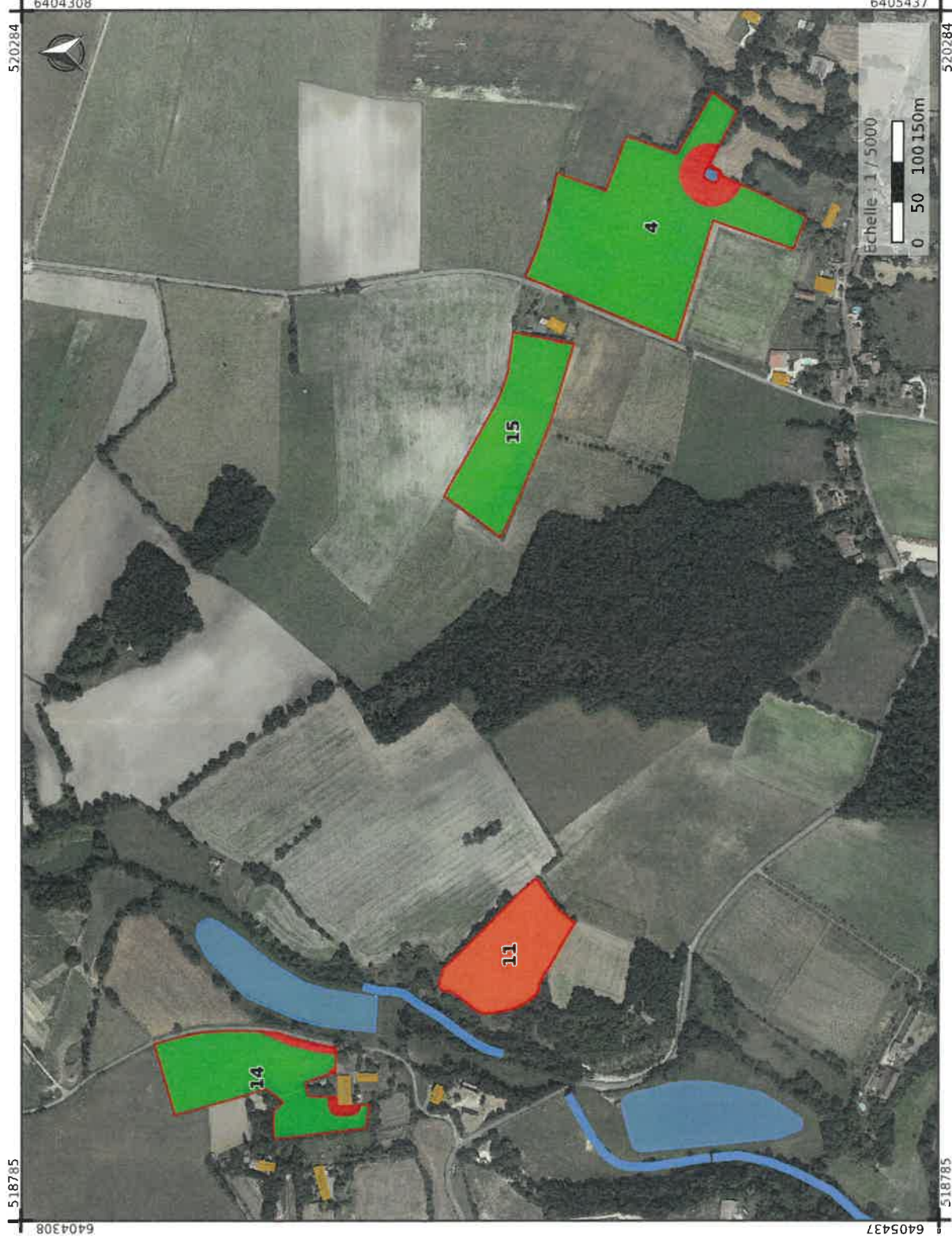
Interdit

apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue





Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisiér
Condition d'épandage : enfouissement immédiat
(enfouisseur, ...)

- lots : Contours**
- Limites
- Contraintes d'épandage : Types**
- Cours d'eau et points d'eau
 - Cours d'eau et points d'eau
 - Technique
 - Tiers
- Zones d'aptitudes : Aptitude**
- Interdit
 - apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : enfouissement immédiat (entouisseur, ...)

lots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

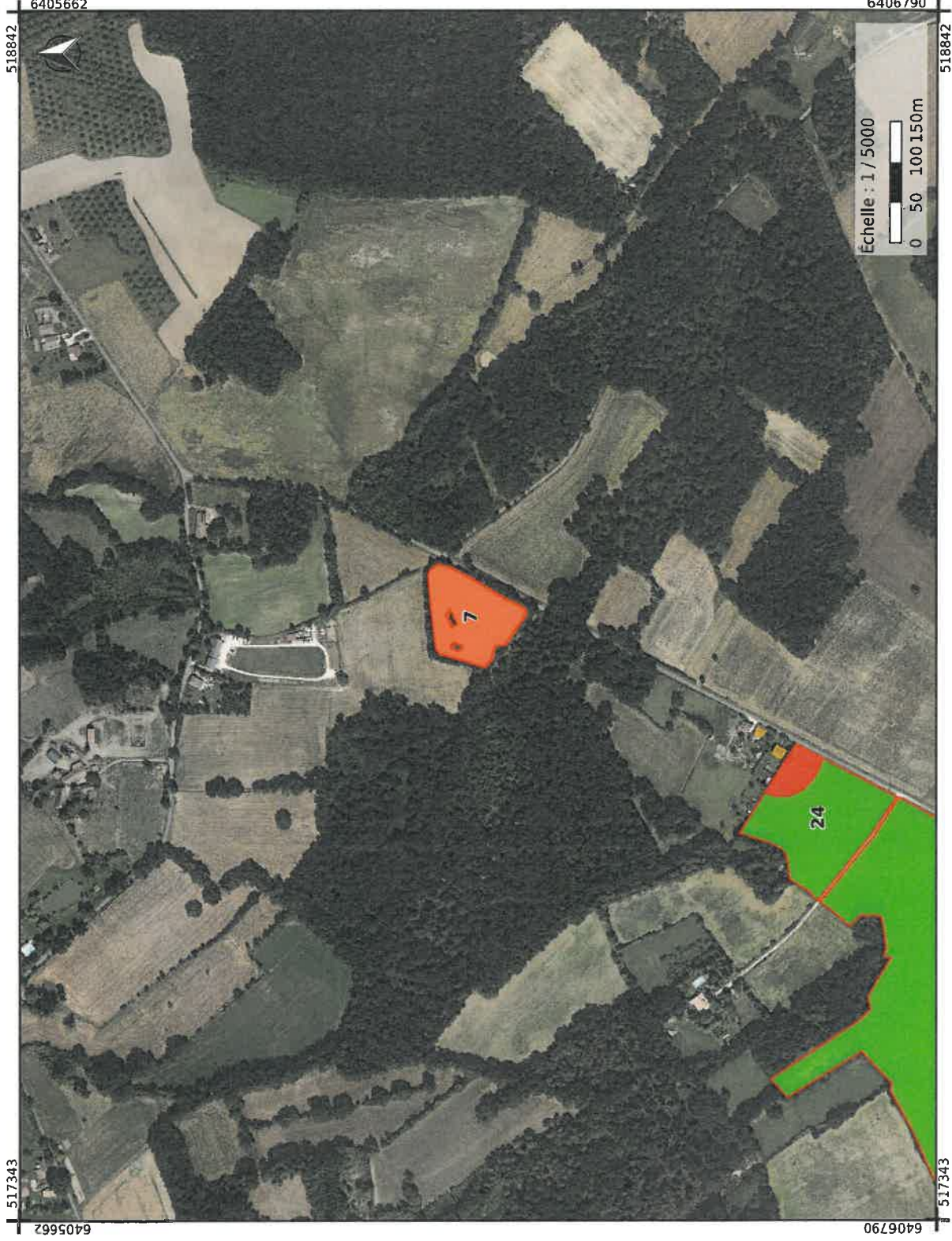
Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Technique

Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

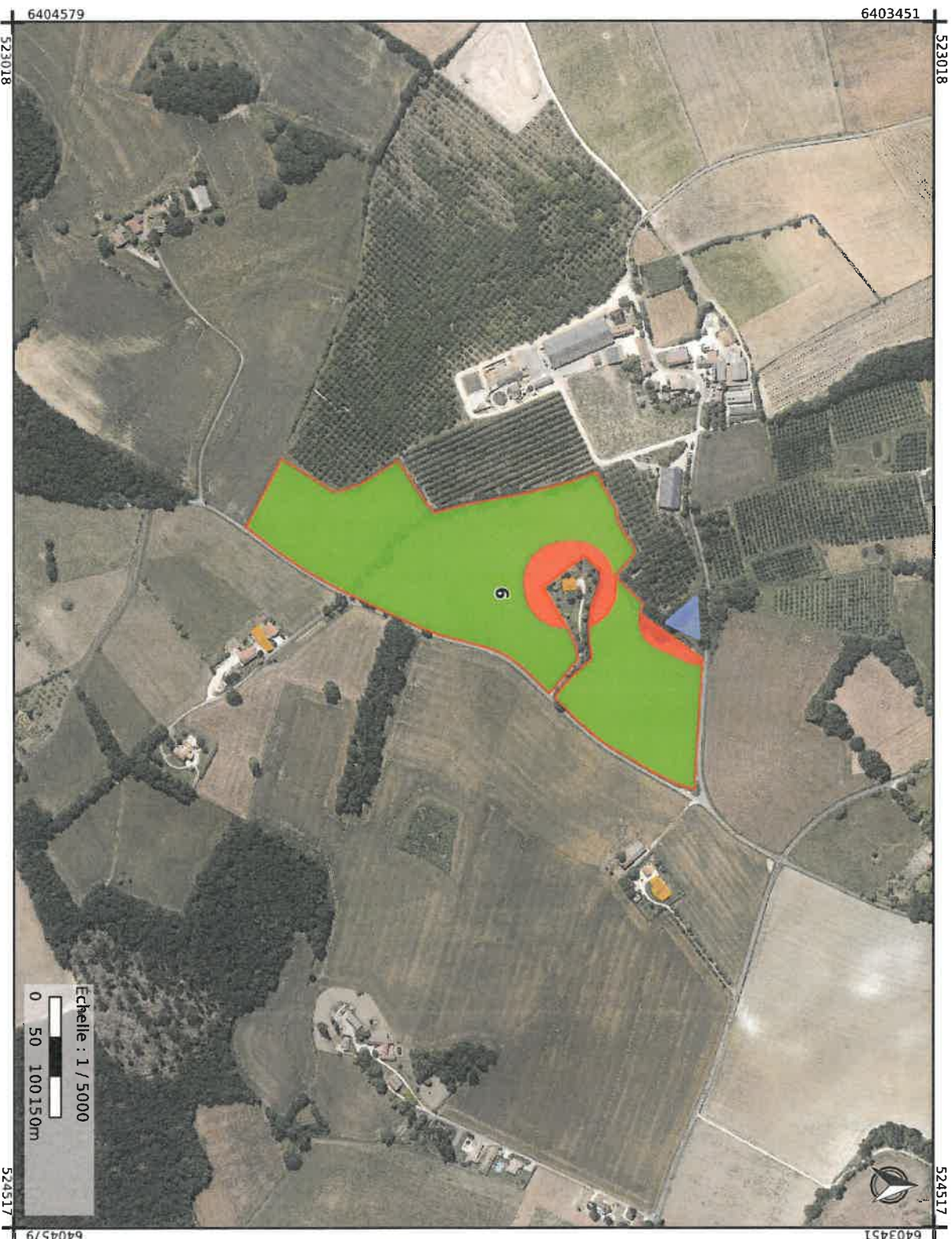
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue





Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

lots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

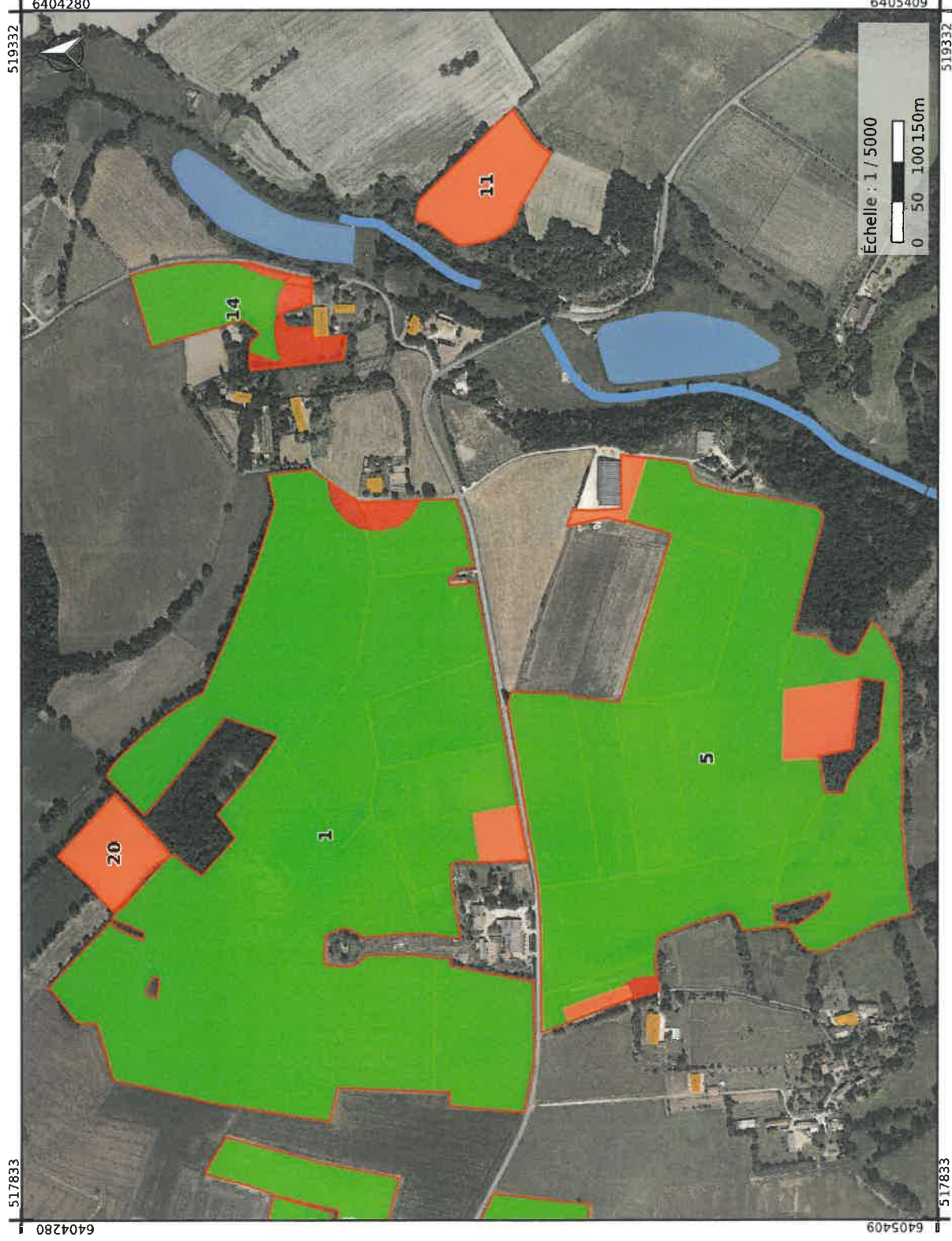
Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

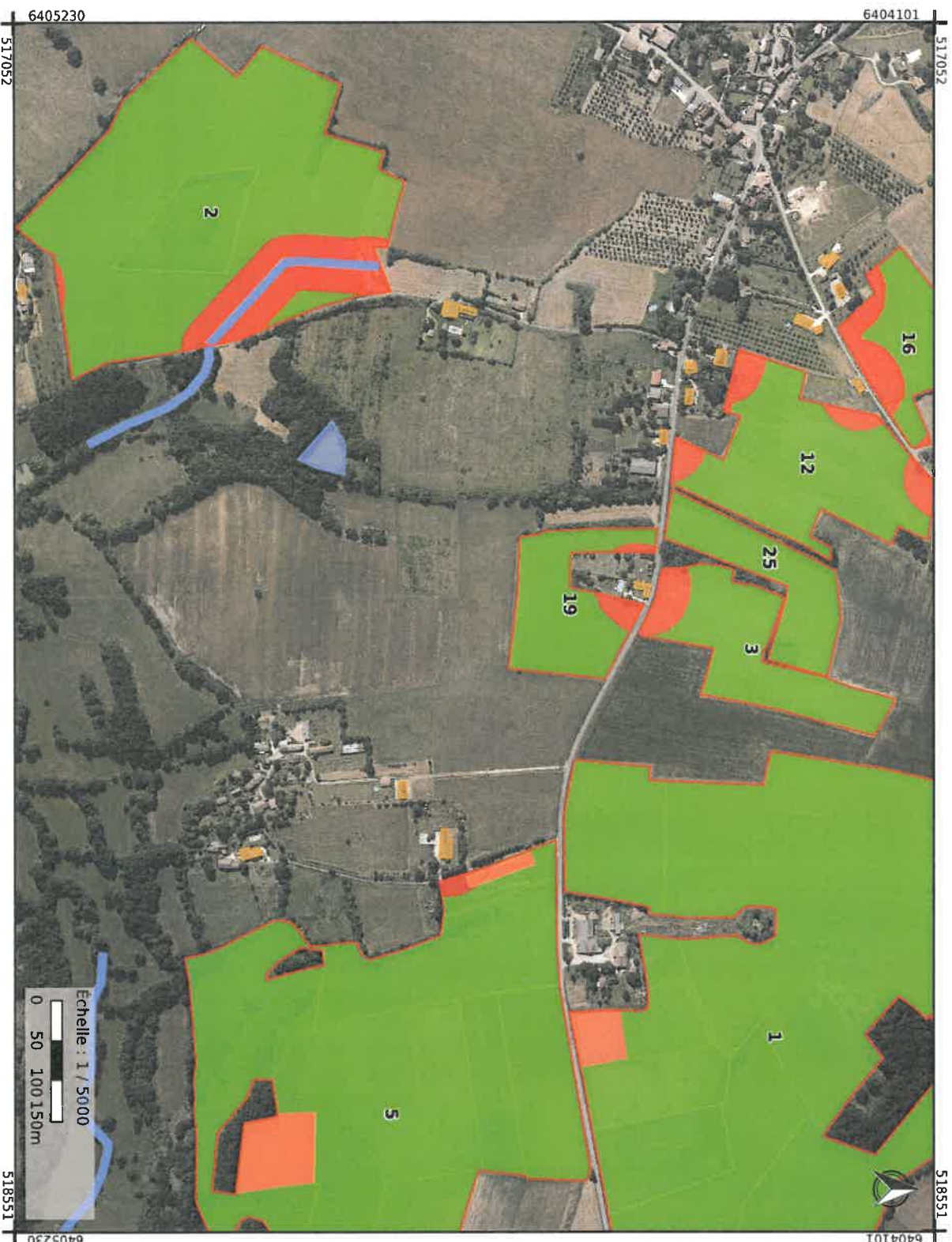
Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue



Commentaire :

Cartographie réalisée selon les déclarations de l'agriculteur



Régime : IC - Installation classée
Créé le 27/06/2019, modifié le 14/10/2022
Effluent : Lisier
Condition d'épandage : rampe

Ilots : Contours

Limites

Contraintes d'épandage : Types

Cours d'eau et points d'eau

Cours d'eau et points d'eau

Technique

Tiers

Zones d'aptitudes : Aptitude

Interdit

apte

Fonds de plan : BDORTHO® - IGN

Sources : IGN - Synthèse des dates de prise de vue

Annexe

(DUP du Forage des Cabanes)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

PREFECTURE DE LA DORDOGNE

Direction
des
actions de l'Etat

Bureau de l'urbanisme
et de l'environnement

ARRETE PREFECTORAL

portant déclaration d'utilité publique les travaux projetés
par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de
Sigoulès

en vue de l'alimentation en eau potable :

- pour la dérivation des eaux souterraines par le forage
des Cabanes,
- pour la création des périmètres de protection de ce
forage,
- pour la détermination des volumes d'eau à prélever de ce
forage.

LE PREFET DE LA DORDOGNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des
communes décidant la constitution du syndicat en vue de
l'exécution des travaux destinés à l'alimentation en eau
potable ;

VU le code des communes et notamment ses articles 163.1 et
166.1 ;

VU le code de l'expropriation et notamment les articles L 11.1
à L 11.8 et R 11.1 à R 11.31 ;

VU l'article 113 du code rural sur la dérivation des eaux non
domaniales ;

VU les articles L 20 et L 20.1 du Code de la Santé Publique ;

VU la circulaire du 24 juillet 1990 relative à la mise en place
des périmètres de protection de points de prélèvement d'eau
destinée à la consommation humaine;

VU le règlement sanitaire départemental ;

VU la loi sur l'eau du 3 janvier 1992;

VU le décret n° 61.859 du 1er août 1961 modifié et complété par le décret n° 67.1093 du 15 décembre 1967 portant règlement d'administration publique pris pour l'application de l'article L 20 du code de la santé publique ;

VU la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution;

VU le décret n° 67.1094 du 15 décembre 1967 sanctionnant les infractions à la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

VU le décret n° 76.432 du 14 mai 1976 modifiant le décret n° 59.701 du 6 juin 1959, portant règlement d'administration publique relatif à la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à la détermination des parcelles à exproprier et à l'arrêté de cessibilité et portant dispositions diverses pour l'application du Titre III de la loi n° 75.1328 du 31 décembre 1975 ;

VU le décret 77.392 du 28 mars 1977 portant codification des textes législatifs concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le décret 77.393 du 28 mars 1977 portant codification des textes réglementaires concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique en date du 3 décembre 1990;

VU le projet de création des périmètres de protection du point de prélèvement d'eau potable, de détermination des volumes d'eau à prélever à entreprendre par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Sigoulès;

VU le plan des lieux et notamment les plans et les états parcellaires des terrains compris dans les périmètres de protection du captage ;

VU les délibérations du 16 novembre 1989 et du 19 novembre 1991 du comité du syndicat d'AEP de Sigoulès adoptant le projet, créant les ressources nécessaires à l'exécution des travaux et portant engagement d'indemniser les usagers des eaux lésés par les dérivations et les propriétaires pouvant prouver avoir subi un dommage par les servitudes spécifiques imposées par la création des périmètres de protection du point de captage d'eau, sous réserve que ces servitudes ne relèvent pas de la réglementation générale;

VU l'avis favorable de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales en date du 28 décembre 1990;

VU l'avis du conseil départemental d'hygiène en date du 26 novembre 1991;

VU les dossiers de l'enquête à laquelle il a été procédé conformément à l'arrêté préfectoral en date du 14 mai 1992 dans les communes de St Laurent des Vignes, Bergerac, Monbazillac, Rouffignac de Sigoulès, Pomport, en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux ;

VU l'avis favorable de M. le commissaire enquêteur ;

VU l'avis favorable de M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Dordogne, en date du 2 juin 1993,

CONSIDERANT que les travaux projetés n'entrent pas dans la catégorie de ceux prévus par le décret n° 72.195 du 29 Février 1972 ;

SUR les propositions de Monsieur le Secrétaire général de préfecture de la Dordogne;

A R R E T E :

ARTICLE 1er - Sont déclarés d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines par le forage des Cabanes, au profit du syndicat intercommunal d'eau potable de Sigoulès, ainsi que les périmètres de protection de ce forage

ARTICLE 2 - Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Sigoulès est autorisé à dériver une partie des eaux souterraines recueillies par le forage des Cabanes, exécuté sur le territoire de la commune de St Laurent des Vignes;

ARTICLE 3 - Le volume à prélever par pompage d'eau par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de SIGOULES ne pourra excéder : 1500 m³ / jour

Au cas où la salubrité, l'alimentation publique, la satisfaction des besoins domestiques ou l'utilisation générale des eaux seraient compromises par ses travaux, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Sigoulès, devra restituer l'eau nécessaire à la sauvegarde de ces intérêts généraux dans des conditions qui seront fixées par le ministère de l'agriculture et de la pêche, sur le rapport du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

ARTICLE 4 - Les dispositions prévues pour que les diverses prescriptions de l'article précédent soient régulièrement observées, ainsi que les appareils de jaugeage et de contrôle nécessaires devront être soumis par la Collectivité à l'agrément du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Dordogne, avant leur mise en service.

ARTICLE 5 - Conformément aux engagements pris par le comité syndical de Sigoulès dans sa séance du 19 novembre 1991, le syndicat devra indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés, par la dérivation des eaux et les propriétaires des terrains compris dans les périmètres de protection qui pourront subir un dommage par les servitudes imposées par la création des périmètres de protection, sous réserve que ces servitudes ne relèvent pas de la réglementation générale.

ARTICLE 6 - Conformément à l'article L 20 du code de la santé publique et en application des dispositions du décret N° 61 859 du 1er Août 1961, complété et modifié par le décret N° 67 1093 du 15 décembre 1967 ; des périmètres de protection immédiate rapprochée et éloignée sont établis autour du forage des Cabanes.

Le périmètre de protection immédiate s'étendra conformément aux indications du plan parcellaire ci-annexé, à la totalité de la parcelle n° 1418 section B, située sur la commune de St Laurent des Vignes.

Le périmètre de protection rapprochée, se confond avec le périmètre de protection immédiat.

Le périmètre de protection éloignée, s'étendra, conformément aux indications du plan au 1/25000 ci-annexé (cercle dont le centre est l'ouvrage de captage et dont le rayon est de 2500 mètres), à la plus grande partie de la commune de St Laurent des Vignes et à une partie des communes de Bergerac, Monbazillac, Rouffignac de Sigoulès et Pomport.

ARTICLE 7 - DISPOSITIF REGLEMENTAIRE AFFERENT AUX PERIMETRES

7.1 - A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE
(ou rapprochée dans le cas présent)

Sont interdits :

- Tous dépôts, installations ou activités, autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau.

7.2 - A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

- La réglementation générale s'appliquera strictement. La seule prescription spécifique à respecter concerne la réalisation de tout autre forage qui devra être soumis à l'avis du conseil départemental d'hygiène.

ARTICLE 8 - Le périmètre de protection immédiate dont les terrains doivent être acquis en pleine propriété sera clôturé à la diligence et aux frais du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Sigoulès, sous contrôle du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

ARTICLE 9 : Les eaux devront répondre aux conditions exigées par le code de la santé publique et lorsqu'elles devront être épurées, le procédé d'épuration, son installation, son fonctionnement et le suivi de la qualité des eaux après traitement seront placés sous le contrôle de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

ARTICLE 10 - Pour les activités, dépôts et installations existant à la date de publication du présent arrêté, sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus à l'article 6, il devra être satisfait aux obligations résultant de l'institution des dits périmètres dans un délai de trois ans.

ARTICLE 11 - Le Président du Syndicat Intercommunal agissant au nom de la Collectivité, est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation en vertu de l'ordonnance n° 58 997 du 23 Octobre 1958, les terrains nécessaires à la réalisation du projet et à la constitution du périmètre de protection immédiate. Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un délai de six mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 12 - En application du présent arrêté, tout propriétaire qui voudrait établir ou modifier une activité, installation ou dépôt réglementé, devra faire connaître son intention à l'administration concernée en indiquant :

- Les caractéristiques de son projet et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

- Les dispositions prévues pour parer aux risques précités. Il aura à fournir tous les renseignements complémentaires susceptibles de lui être demandés.

L'enquête hydrogéologique éventuellement prescrite par l'Administration sera faite par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique aux frais du pétitionnaire.

L'Administration fera connaître les dispositions prescrites en vue de la protection des eaux, dans un délai de trois mois à partir de la fourniture de tous les renseignements ou documents réclamés.

ARTICLE 13 - Quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 7 du présent arrêté sera passible des peines prévues par le décret N° 67 1094 du 15 décembre 1967, pris pour l'application de la loi N° 64 1245 du 16 décembre 1964.

ARTICLE 14 - Il sera pourvu à la dépense engendrée par ces travaux, grâce aux fonds libres dont pourra disposer la collectivité, aux emprunts qu'elle pourra contracter et aux subventions qu'elle sera susceptible d'obtenir de l'Etat, du département ou d'autres collectivités ou d'établissements publics.

ARTICLE 15 - M. le Secrétaire général de la préfecture de la Dordogne,
M. le Sous-préfet de Bergerac
M. le Président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Sigoulès
M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
M. le Directeur départemental de affaires sanitaires et sociales,
M. le Directeur départemental de l'équipement

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Dordogne et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- M. le Maire de la commune de St Laurent des Vignes,
- M. le Maire de la commune de Bergerac,
- M. le Maire de la commune de Monbazillac,
- M. le Maire de la commune de Rouffignac de Sigoulès
- M. le Maire de la commune de Pomport,

FAIT A PERIGUEUX, le 24 AOUT 1993

Pour le Préfet
par délégation,

LE PREFET



Olivier du CRAY,

Pour ampliation
Pour le Préfet
et en exécution,
le Directeur des Services de l'Etat.

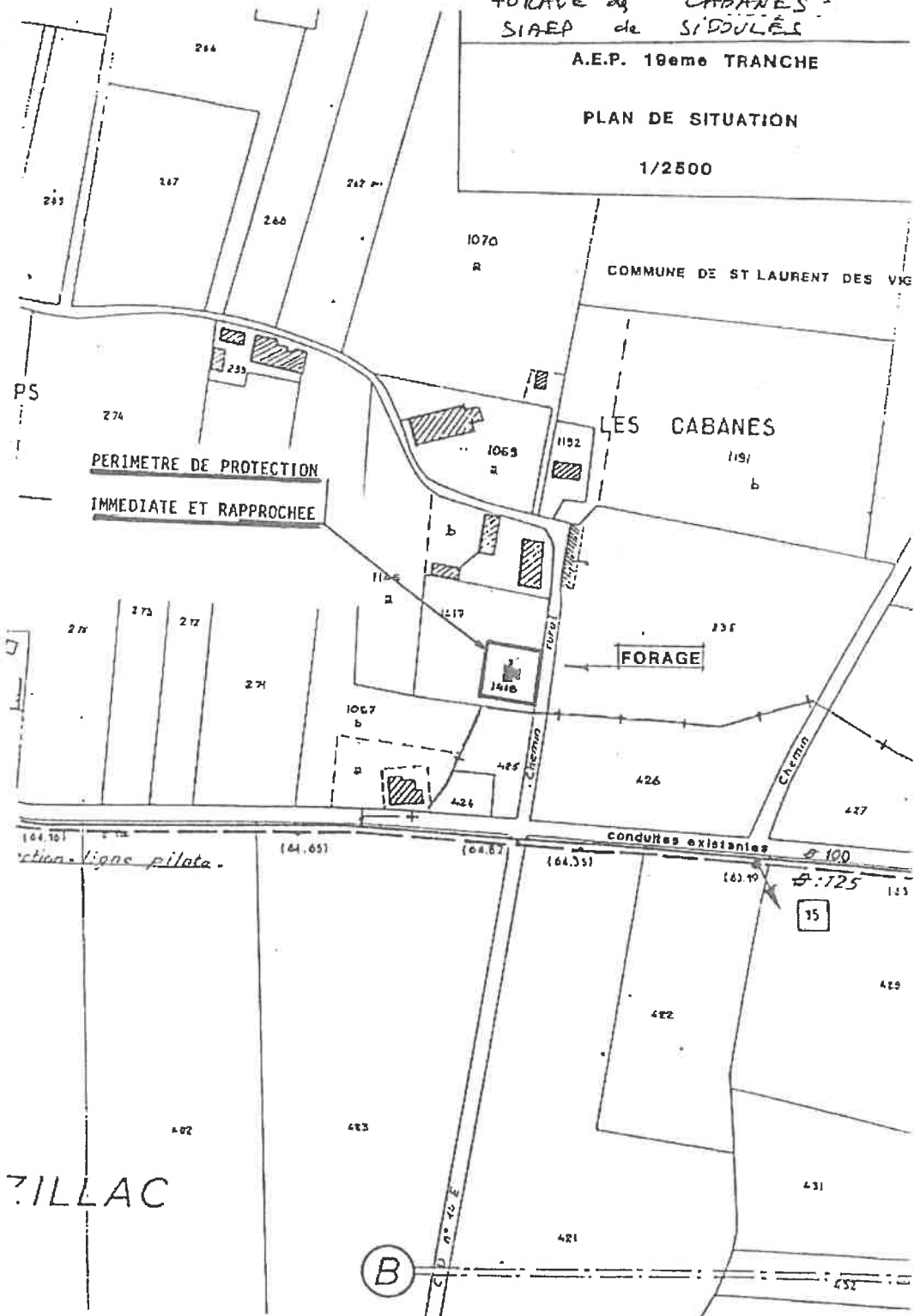

Georges GALDRAT

FORAGE de CABANES -
SIAEP de SIDOULES

A.E.P. 19eme TRANCHE

PLAN DE SITUATION

1/2500



TILLAC

OP1E : 53.04.55.72

